

Compte financier unique

2025



Table des matières

Retour sur l'année 2025.....	4
2025 pour une ville Émancipatrice.....	5
2025 pour une ville résiliente.....	8
2025 pour une ville solidaire.....	10
2025 en matière de pilotage des ressources.....	13
Note méthodologique.....	17
Présentation des grands équilibres.....	17
Evolution de périmètre des champs de compétences.....	18
Retraitement	18
Grands équilibres.....	19
Budget de fonctionnement.....	20
Progression des recettes de gestion courante.....	20
Fiscalité locale.....	20
Fiscalité reversée par Grenoble Alpes Métropole.....	22
Fiscalité reversée par l'État et péréquation horizontale.....	22
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).....	23
Compensations versées par l'État.....	24
Autres dotations et participations.....	24
Produits des services du domaine et ventes diverses.....	25
Autres recettes de gestion courante.....	26
Produits financiers, exceptionnels et reprises sur provisions.....	26
Une augmentation des dépenses de gestion courante.....	28
Une hausse limitée des dépenses de personnel.....	28
Une hausse du soutien à la vie associative et de la subvention versée au CCAS.....	29
Une évolution maîtrisée des charges à caractère général.....	31
Autres dépenses.....	35
Charges financières, dépenses exceptionnelles et provisions.....	35
Épargnes.....	36
Des soldes d'épargnes en hausse cette année.....	36
Budget d'investissement.....	38
Annexe environnementale au CFU 2025 : la grille d'analyse environnementale et sociale.....	38
Cadre réglementaire.....	38
La grille d'analyse environnementale et sociale de la ville récompensée par le prix de l'innovation de l'AFIGESE.....	38
Une hausse des recettes d'investissement.....	39
Une augmentation des ressources propres d'investissement.....	40
Hausse des autres ressources d'investissement : subventions perçues.....	41
Une très forte hausse des investissements.....	43
Une progression des dépenses d'équipement et d'aménagement (ZAC).....	44
Une légère baisse des subventions d'équipements versées.....	45
Principaux investissements 2025.....	45
« Mémoire des évitements » : un dispositif performant et vertueux.....	47
Le financement des participations financières en 2025.....	47
Une baisse des opérations pour compte de tiers.....	48
Une stabilité du remboursement de la dette.....	48
Résultat de clôture.....	50
Annexes.....	51
Annexe 1 : Ratios réglementaires.....	52
Données de référence.....	53
Annexe 2 : budgets annexes et budget Régie Lumière.....	54
Budget annexe Activités économiques.....	54
Subvention d'équilibre de 2M€ ; soit une baisse de -0,5M€ par rapport à 2024.....	54
Budget annexe Locaux culturels.....	55
Subvention d'équilibre de 1,15 M€ ; similaire à 2024.....	55
Budget annexe Selfs.....	56
Subvention versée par la ville de 0,77 M€ ; soit une hausse de 10K€par rapport à 2024.....	56
Budget annexe Cuisine centrale.....	56

Subvention d'équilibre de 1,62 M€ ; soit une diminution de + 0,06M€ par rapport à 2024.....	56
Budget annexe Mistral – Eaux Claires	57
Pas de subvention d'équilibre versée.....	57
Régie lumière	57
Subvention d'équilibre de 3,1M€ ; soit une hausse de + 0,17M€ par rapport à 2025.....	57
Résultat de clôture des budgets annexes.....	59
Résultat de clôture consolidé.....	59
Résultat de clôture régie Lumière.....	60
Annexe 3 : Éléments relatifs à la dette.....	61
Structure de la dette après swaps (M€).....	61
Classification des risques des emprunts.....	62
Profil de remboursement de la dette.....	63
Capacité de désendettement.....	63
Répartition par prêteurs.....	64
Annexe 4 : Détails « autres ».....	65
Détails « autres » recettes de gestion courantes.....	65
Détails « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses.....	65
Détails « autres » charges à caractère général.....	66
Annexe 5 : Acronymes.....	67

Retour sur l'année 2025

Cette année 2025 a été marquée par un niveau d'investissement historiquement élevé qui atteint 66,4M€, soit une augmentation de 22,5 % par rapport à 2024, traduisant ainsi la volonté d'accélérer les investissements tournés vers les transitions et faire face aux défis de demain.

L'année 2024 avait déjà été une année exceptionnelle avec un niveau d'investissement en hausse de 29 % par rapport à 2023.

Côté fonctionnement, les recettes de gestion courante sont en hausse de 4% par rapport à 2024 et atteignent 340,9M€. Cependant, cette progression est en partie due à des recettes exceptionnelles, en matière fiscale notamment (4,2M€), qui ne seront donc pas pérennisées sur les prochaines années. En neutralisant l'ensemble des recettes exceptionnelles, l'évolution annuelle des recettes se situerait à + 1,7 %.

A noter que cette année, et pour la première depuis sa création en 2012, le territoire de la Grenoble Alpes Métropole est éligible au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) alors qu'il était seulement contributeur jusqu'à présent. Ce fonds est un dispositif national de péréquation horizontale entre collectivités locales. Il est abondé par les territoires intercommunaux les plus « riches » et bénéficie aux territoires intercommunaux relativement moins aisés. Cette nouvelle ressource représente 2M€ pour la ville de Grenoble.

Les dépenses de gestion courante augmentent, quant à elles, de manière relativement limitée (+0,94%) par rapport à 2024 et cela malgré les impacts de la loi de finances 2025. Cette dernière a institué un nouveau prélèvement aux collectivités locales à travers le dispositif de lissage conjoncturel des ressources, dit DILICO (+0,7M€) et également une hausse des cotisations patronales à la caisse de retraites des fonctionnaires CNRACL (+2M€). Les dépenses de personnel évoluent de + 2,29 %, cette progression étant essentiellement due au cotisation CNRACL et aux progressions de rémunération réglementaires (Glissement Vieillesse Technicité).

Les recettes de fonctionnement ayant augmenté plus fortement que les dépenses, l'autofinancement de la ville s'améliore cette année et s'élève à 34M€ après remboursement des emprunts, contre 26M€ en 2024. Le taux d'autofinancement brut (épargne brute / total des recettes réelles de fonctionnement) se situe à un niveau très satisfaisant de 15,85 %.

Au vu de l'autofinancement élevé et du niveau de dette relativement contenu qui atteint 268M€ au budget principal (+10M€ par rapport à 2024), le délai de désendettement de la ville s'élève à 4,8 années ce qui situe la ville dans la « zone verte » en matière d'endettement. Ce ratio est relativement stable depuis 2023 (4,2 années et 5,4 années en 2023 et 2024).

Ces « bons » résultats 2025 ne doivent cependant pas occulter la réalité budgétaire nationale qui va impacter fortement les budgets des collectivités locales et celui de la ville ces prochaines années : de nouvelles ponctions sur recettes et baisse de la dotation globale de fonctionnement sont déjà attendues mais aussi la montée en puissance de la hausse des cotisations CNRACL prévue jusqu'en 2028.

S'ajoute à cela, des recettes 2025 exceptionnelles qui ont contribué positivement aux résultats 2025 mais qui ne se retrouveront pas dans les prochains budgets de la ville.

Enfin, les conflits au Moyen-Orient entraînent une forte imprévisibilité des cours de l'énergie ce qui pourra avoir des impacts budgétaires conséquents à l'avenir.

2025 pour une ville Émancipatrice

Culture

L'année 2025 a été marquée par l'exposition sur l'histoire de la bande dessinée au musée de Grenoble. Fermée le 19 avril dernier, elle a permis à près de 90 000 visiteurs de découvrir les planches conservées par la fondation Leclerc. Le Muséum d'Histoire Naturelle a, quant à lui, mis en place l'exposition Rouge comme neige. Co-produite avec le CNRS, l'Université Grenoble Alpes (UGA) et Météo-France, l'exposition a permis de valoriser les travaux autour de la vie microscopique de la neige.

En matière de spectacle vivant, le Théâtre Municipal de Grenoble a poursuivi son travail de soutien à la création. Au cours de la saison 2024-2025, les trois scènes du TMG ont accueilli plus de 70 représentations. A la rentrée 2025, le TMG a accueilli deux nouvelles compagnies associées : Le Chat du désert et le collectif Maison Courbe.

Enfin, le conservatoire de Grenoble a poursuivi son ouverture sur la ville. Le réaménagement convivial de son hall a permis d'améliorer l'accueil. Il a également investi le Palais des sports en juin 2025 pour permettre d'accueillir des concerts de fin d'année, réalisés par des élèves de tous les cycles.

En matière de lecture publique, l'année a été marquée par la réouverture de la bibliothèque Gisèle Halimi après des travaux de réaménagement, la poursuite des travaux de la grande bibliothèque, ainsi que les travaux pour la réouverture d'une bibliothèque temporaire Chantal Mauduit dans le quartier Mistral.

Éducation Jeunesse

En 2025, la direction Enfance Jeunesse Éducation a poursuivi ses actions en faveur de l'égalité des chances et de l'inclusion.

En particulier, la Cité Éducative a obtenu le renouvellement de son label pour la période 2025-2027, sur un territoire élargi à Mistral, avec des axes de travail resserrés sur le langage // la persévérance scolaire et professionnelle // l'accès à la santé, le bien-être et l'esprit critique. La dynamique partenariale déjà très engagée permet de proposer des espaces de co-élaboration et de construction d'actions avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Dans le même temps, la Ville a renouvelé le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) - Plan mercredi pour la période 2025-2029, dans le cadre d'un travail collaboratif associant le SDJES, la DSDEN, la CAF et toutes les associations conventionnées au titre de l'accueil de loisirs extrascolaire (mercredi et vacances scolaires). L'accent a été mis notamment sur les continuités à renforcer entre périscolaire et extrascolaire, mais également sur la transmission des informations concernant les enfants à besoins particuliers, afin de permettre des transitions plus douces et des accompagnements plus cohérents.

La Ville s'est également dotée d'une Charte de collaboration des ATSEM, document de référence pour les ATSEM et tous les professionnels de la maternelle, afin de clarifier les missions de chacun, les espaces de collaboration et partager des repères clairs qui permettent d'éviter les malentendus. Fruit d'un travail

itératif mené avec des ATSEM, des enseignants, des directeurs d'écoles, des équipes périscolaires, cette charte permet de fluidifier les liens au bénéfice d'une meilleure complémentarité professionnelle auprès des enfants. En complément, un cycle de formations communes Professeur des écoles / Atsem a démarré en novembre 2025. Il se poursuivra pendant 4 ans, dans l'optique de renforcer les coopérations au sein des binômes.

Le projet Égalité filles-garçons dans le périscolaire - appel à projet INJEP remporté en 2024 - a démarré auprès d'1/3 des sites péri de la Ville. L'objectif : faire prendre conscience aux équipes de leurs représentations de genre, pour leur permettre de les transformer, par une alternance de temps de formation, de diagnostic et de mise en action, qui portent à la fois sur ce qui se passe dans les cours d'école, mais également quels jeux et quels livres sont proposés pour favoriser la mixité, de quelle manière etc.

La DEJE poursuit sa mobilisation sur les violences faites aux enfants, notamment par la sensibilisation des équipes péri sur la protection de l'enfance et la clarification des procédures de saisine en cas d'information préoccupante / signalement.

Concernant le périscolaire, l'accompagnement en profondeur des équipes pour une montée en compétence sur les aspects réglementaires et pédagogiques se poursuit : déploiement des sites péri en ACM à marche rapide (10 sites supplémentaires en 2025), dialogue renforcé avec le SDJES (qui constate la montée en qualité des équipes sur les dimensions administratives), soutien des équipes sur les dimensions pédagogiques (projet, implication des équipes, sensibilisation et formation, outillage).

En matière d'investissement, le nouveau pôle des Trembles a été inauguré à la rentrée de septembre : école et coqueli'cour, centre de loisirs, équipement petite enfance et gymnase. Les travaux massifs de rénovation de l'école Ferdinand Buisson se sont poursuivis avec une livraison prévue en septembre 2026. Plusieurs coqueli'cours ont été livrés : outre les Trembles, celle des Genêts ainsi que Sidi Brahim élémentaire et Chorier élémentaire (rénovations partielles).

L'expérimentation "Respire" (Renforcement éducatif et scolaire personnalisé pour une inclusion réussie de l'élève) unique en France a été lancée en octobre. Il s'agit d'accueillir 4 à 6 élèves de maternelle en grande difficulté pendant des demies journées sur une durée de 4 à 6 semaines. La Ville y contribue à travers le transport des élèves, la mise à disposition de locaux dans les écoles Jouhaux et les Trembles et via le recrutement de deux éducatrices qui travaillent aux côtés d'enseignants spécialisés.

En matière de jeunesse l'année 2025 a été marquée par l'ouverture d'un nouvel équipement jeunesse, au cœur du quartier de la Villeneuve. "Le carré" est un équipement destiné aux 11-25 ans, comprenant une partie accès aux droits et accompagnement des jeunes 16-25 ans et des salles mises à disposition des jeunes et des partenaires jeunesse de 11 à 25 ans pour développer de l'action à destination des jeunes.

Le service a à nouveau piloté l'accueil des stagiaires de seconde, créant pour les 62 lycéens accueillis un parcours de découvertes des métiers de la fonction publique.

Un travail a été initié autour de la santé mentale des jeunes, avec en guise de lancement une conférence de Rebecca Shankland, permettant de regrouper 80 partenaires et acteurs de la jeunesse. Le projet violences s'est poursuivi, notamment avec la formation de plus de 60 professionnels Grenoblois avec Robin Belliard sur la compréhension psycho-neurologique des phénomènes menant à des actes violents chez les adolescents. Cette formation interprofessionnelle a regroupé des professionnels de la jeunesse, ou travaillant avec la jeunesse du territoire Grenoblois ainsi que 3 agents d'Echirolles avec qui une collaboration a démarré.

Sports et mission montagne

Depuis plus de 20 ans, le service sports et quartiers intervient directement dans les quartiers prioritaires de Grenoble en proposant des animations sportives. En 2025, la Ville de Grenoble a souhaité compléter cette offre en renforçant l'accompagnement des clubs de proximité implantés dans les quartiers populaires grenoblois. Définis comme des associations sportives dont la majorité des adhérents et des

dirigeants habitent ou sont issus du quartier d'implantation du club, les clubs de proximité bénéficient depuis septembre 2025 d'un appui financier complémentaire correspondant à 40 % de leur subvention de fonctionnement, mais aussi d'un accompagnement humain spécifique avec la création de 4 postes de correspondant.e.s socio-sportif.ve.s de territoire. Ce dispositif expérimental a été initié pour trois ans et fera l'objet d'une évaluation partagée avec les clubs concernés.

L'année 2025 a aussi été l'occasion de mieux structurer l'intervention municipale dans le cadre du sport scolaire en élémentaire en déterminant trois grands principes d'action. Tout d'abord, la volonté de maintenir une offre permettant d'accompagner l'ensemble des élèves grenoblois en élémentaire. D'autre part, le renforcement de l'accompagnement des publics socialement fragiles via la géographie prioritaire. Enfin, 3 champs d'activités ont été priorités : le savoir-nager, le savoir rouler à vélo et l'accès à la montagne.

Mais l'année 2025 a aussi été marquée, en février, par l'incendie de l'équipement Chantal Mauduit, lieu culturel et sportif comprenant une bibliothèque, un dojo et un mur d'escalade dans le secteur 3. Suite à cet incendie, une solution transitoire a été rapidement trouvée au sein de la Maison de l'enfance Bachelard avant de pouvoir déployer une solution plus durable grâce à la mise en place d'un dojo dans un local à proximité appartenant à Grenoble Habitat, en attendant la reconstruction du bâtiment dans 4 à 5 ans.

Les restrictions budgétaires imposées par l'Etat, ne permettent plus de maintenir le soutien de la Ville de Grenoble aux clubs sportifs professionnels. Ainsi, la subvention à la SASP des Brûleurs de loups a été réduite avec une fin annoncée en 2026, la subvention à la SASP du GF38 a été supprimée et les achats de prestations auprès des trois clubs professionnels ont été fortement réduits. Par contre, la Ville a maintenu sur le mandat le montant des subventions aux associations liées à ces clubs professionnels qui regroupent l'ensemble des équipes amateurs (centres de formation, équipe féminine, etc.). Parallèlement, l'année 2025 a permis de négocier avec le FCG un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) d'une durée de 40 ans pour le site Lesdiguières, qui devrait aboutir à une signature définitive au cours de l'année 2026.

Cette année fut aussi consacrée à la préparation du rattachement de la Mission montagne à la Direction des sports, rattachement officialisé le 1er janvier 2026.

Côté École du Vélo de Grenoble, ouverte à la rentrée 2023, elle a pu trouver son rythme de croisière avec 54 classes accueillies en 2025 et 400 personnes formées cette même année dans le cadre des cours adultes gratuits.

Durant cette année, les piscines grenobloises ont connu une nouvelle augmentation globale de leur fréquentation, en particulier sur la période estivale à la piscine Jean Bron, qui a retrouvé un climat plus serein. Cette augmentation a pu être constatée en dépit du démarrage des travaux de rénovation du système hydraulique de la piscine Clos d'Or à l'automne 2025. En effet, afin de limiter l'impact de cette fermeture, en particulier sur le public scolaire, la piscine Jean Bron a vu son ouverture estivale prolongée jusqu'en novembre 2025 grâce aux travaux effectués dans les mois précédents, qui ont permis de chauffer et d'isoler les vestiaires, de créer une liaison temporaire, abritée et chauffée, avec le bassin de 25 m, qui est lui-même chauffé à 27 °C grâce à la station de chauffage urbain du centre sportif Berthe-de-Boissieux. L'ensemble de ces aménagements, qui ont permis d'accueillir les clubs et les scolaires, représente un investissement total de 1,278 million d'euros.

Côté travaux de réhabilitation, il faut citer la rénovation du gymnase Malherbe, qui s'est achevée à l'automne 2025 après une année de travaux, ainsi que celle du terrain synthétique du site Espagnac, livrée fin 2025.

Vie associative et citoyenne

En 2025, la direction Relation citoyenne a poursuivi de nombreuses actions structurantes. La Maison de la Vie Associative et Citoyenne a confirmé sa montée en puissance, tandis que Grenoble a obtenu pour la deuxième année consécutive la distinction du Palmarès Cités vives pour son dynamisme associatif et

citoyen. L'année a également été marquée par la refonte du site asso et le développement de partenariats avec HelloAsso et l'ONG « A voté ».

L'éducation populaire a occupé une place importante avec l'accueil des Rencontres nationales Hexopée, la poursuite des aides aux associations et la mise en place des « mercredis de l'éduc pop » à destination des services municipaux.

En matière de participation citoyenne, la plateforme participative s'est enrichie de nouveaux outils, tandis que plusieurs dispositifs ont fait l'objet d'évaluations, notamment les Interpellations, les CCI et l'Observatoire local de la vie associative.

Dans le champ de la relation usagers, la Gestion de la Relation Citoyenne a poursuivi sa structuration avec des démarches plus simples et plus fluides : 80 % des demandes trouvent désormais une réponse dès le premier niveau d'accueil. Le développement des téléservices s'est accéléré avec de nouveaux services en ligne, dont l'inscription scolaire et l'automatisation du quotient familial CAF.

Enfin, l'année a été marquée par l'organisation d'une législative partielle et par la poursuite de la transition funéraire dans les cimetières, avec la création d'un espace d'inhumations naturelles, la végétalisation des allées et la construction d'un nouvel ossuaire à Saint-Roch.

2025 pour une ville résiliente

Pour les directions du pôle Résiliences, l'année 2025 a tout d'abord été marquée par l'aboutissement des différents chantiers d'organisations des services dans le cadre du déploiement de la stratégie « écosanté » et de l'amélioration de la relation de proximité avec les habitants-es. La création de la direction des espaces publics (DEP) a ainsi permis de supprimer les silos entre le nettoyage et l'occupation du domaine et le regroupement des fonctions techniques d'interventions dans un seul service. La gestion de l'éclairage public a été internalisée via la création d'une régie afin de réduire les temps d'interventions.

La gestion des nouveaux espaces végétalisés et le jardinage pédagogique ont été pris en compte dans le cadre de la création de la direction de la nature en ville (DNV). Un observatoire des travaux d'aménagement sur l'espace public a également été créé pour permettre notamment un bilan des végétalisations au m². La gestion des arbres métropolitains a été sécurisée administrativement via la signature d'une convention de délégation avec Grenoble Alpes Métropole. Les moyens des deux directions DEP et DNV ont été activés dans le cadre d'une intervention renforcée sur certains espaces verts et rues de l'hypercentre.

Enfin, la création de la nouvelle direction de la santé publique et de l'alimentation durable (DSPAD), porte l'idée d'une ville qui « prend soin » de ses habitants. Dans ce cadre, l'année 2025 a notamment permis, la déclinaison partenariale de notre politique santé en Contrat local de santé signé avec les institutions partenaires qui s'engagent à mettre en œuvre les actions définies conjointement avec la ville, le soutien financier auprès de l'initiative locale de sécurité sociale de l'alimentation (la DALLE-droit à l'alimentation locale et éthique- portée par l'UMF 73) mais aussi la mise en place d'une mutuelle communale avec des tarifs préférentiels pour les Grenoblois et personnes travaillant à Grenoble ou le démarrage des études pour une nouvelle cuisine centrale. Enfin, en matière de santé environnementale, la ville a édité et diffusé un nouveau guide habitat et santé à destination des habitants.

Sur l'espace public dans la continuité des actions d'apaisement, de transformation autour de la déminéralisation, de la végétalisation et de la promotion des modes actifs de déplacements, l'année 2025 a été marquée par l'aboutissement et la mise en chantier de nombreux projets : ouverture de la fontaine place Victor Hugo et des jets d'eau de l'esplanade Alain Le Rey, lancement des travaux de la

chrono-vélo sur Vercors-Berriat, mise en chantier sur l'avenue Jeanne d'Arc, la place de Metz et l'Esplanade, réhabilitation par la végétalisation et la désimperméabilisation du parc Romanet et du square Foch, réaménagement du square Drevet ou création d'un espace d'inhumation écologique au cimetière Saint-Roch par exemple. En faveur des enfants, une nouvelle aire de jeux a été livrée, l'aire de jeux scientifique et ludique du Parc Paul Mistral, et plusieurs aires ont été refaites au Bois d'Artas, à la Cité Abry, au parc Ougadougou ainsi que les jeux dans les écoles Berriat, Painlevé, Daudet, la Fontaine. Les programmes de réaménagement des Places aux enfants, Coquelicours et de végétalisation des crèches ont continués avec des livraisons ou le lancement de nouvelles études (PAE Saint Laurent, Libération et Drac, EAJE Anthoard, Coquelicours Sidi Brahim ou Libération par exemple ...).

Enfin, dans le cadre de la politique d'activation des espaces publics par l'urbanisme transitoire, la ville a notamment livré la terrasse des bulles sur les berges de l'Isère.

En matière d'urbanisme opérationnel, les aménagements dans les ZAC se sont poursuivis avec sur Flaubert, l'ouverture de la rue Marcelline Desbordes-Valmore et le démarrage du chantier d'extension du parc et d'aménagement des espaces paysagers de l'îlot Marcelline. Sur le secteur de l'INSPE, le chantier de déconstruction s'est terminé et le tiers lieu de La Correspondance a organisé plusieurs événements pour devenir un lieu ouvert sur la ville au service de la préfiguration des usages du futur quartier. Sur la ZAC Presqu'île, l'année a été marquée par la définition et le lancement de plusieurs opérations autour de la Place Nelson Mandela (projet Yellow, projet de BHT 4), la poursuite des réalisations d'espaces publics associés aux opérations en cours de chantiers ou le lancement de l'aménagement de la Place Paul Huillier. Le programme de renouvellement urbain à la Villeneuve avance avec le lancement des premiers chantiers d'espaces publics (Place Rouge, aménagement de la Porte Nord, ...), les études sur la Place des Géants, la poursuite des réhabilitations de logements (SDH, ACTIS, PDS ...) mais aussi le lancement du projet du 10 Arlequin par CDC Habitat. Parallèlement, et dans le cadre de Grand Alpes, la réalisation de la ferme urbaine est rentrée en phase active, les premiers espaces publics du « Cours de l'Europe » ont été livrés et le dossier de la ZAC Fabric Alpes a été élaboré. Le chantier de réhabilitation de l'Abbaye a également été lancé avec le chantier des deux premiers immeubles de Grenoble Habitat.

Enfin, dans le cadre des études prospectives, l'année 2025 a été marquée par la présentation publique de la démarche quartiers Grenoble 2040 (expo dans les MDH, forum, ...), l'organisation de la Biennale des villes en transition et l'élaboration et la présentation de la Fresque mais aussi un important travail préparatoire et d'accompagnement pour le devenir de la cité du Rabot.

Pour finir, la politique globale d'amélioration du patrimoine municipal au service des usagers et des agents mais aussi de la sobriété énergétique se poursuit. Le programme de travaux récurrents a permis de dérouler les plans d'actions et d'améliorations pour le confort et la sécurité des usagers (15 ERP en travaux en 2025, installations de brasseurs d'airs, lutte contre l'amiante-déploiement du logiciel batinbox-, présentation de la stratégie d'accessibilité, ...). La stratégie globale de développement des ENR s'est amplifiée avec l'obtention d'une dérogation ministérielle pour déployer l'autoconsommation collective à l'échelle de la collectivité. Des investissements plus conséquents ont également été lancés ou réceptionnés avec par exemple la livraison des travaux de rénovation intérieure de la bibliothèque Gisèle Halimi, la livraison du gymnase Malherbe, l'achèvement des travaux du Carré, la livraison du pôle de réduction des risques rue Chanrion ou les études pour l'adaptation de la piscine Jean Bron.

Enfin, et toujours dans le cadre de notre action systémique et transversale et afin de préparer les évolutions futures et nécessaires, la direction de l'immobilier municipal et de l'énergie (DIME) a commencé au cours de cette année la structuration d'une démarche de réemploi et la réalisation d'une proposition technique d'un nouveau schéma directeur immobilier.

2025 pour une ville solidaire

Les actions menées par la **Direction du Développement Social et Territorial et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** s'inscrivent dans une démarche globale de solidarité qui vise à garantir toutes les sécurités à travers trois orientations politiques majeures : l'accès aux droits, la lutte contre l'isolement et l'émancipation.

En 2025, le travail mené par **les Directions de Territoires** et les **Maisons des habitants (MDH)** s'est poursuivi conformément au projet de chacun des 6 secteurs de la ville visant **à agir en proximité et décliner les politiques publiques au plus près des habitant-es** et au projet social de chaque équipement.

Premièrement, en matière de **soutien de l'accès aux droits**, les 10 écrivaines publiques Les écrivains publics ont soutenu plus de 2100 personnes dans le cadre de 4800 rendez-vous dont 30 % concernent uniquement le droit au séjour. Les autres démarches sont très variées : vie quotidienne, logement, santé, famille, justice, emploi, fiscalité, etc. Les Conseiller-ères numériques ont accompagné près de 2700 personnes. animé 98 ateliers collectifs pour 496 participants et ont accompagné 1241 personnes individuellement. Les demandes des personnes accompagnées portent en premier lieu sur la prise en main du matériel (26%), puis en deuxième position l'aide aux démarches administratives en ligne (18%), puis la navigation sur internet (18%) et la création et l'utilisation des boîtes mail (13%). L'accès aux droits et plus globalement l'insertion sociale et professionnelle passent également par l'apprentissage de la langue française. 9 coordinateurs socio-linguistiques ainsi que 70 bénévoles ont permis à 800 apprenants de suivre un atelier hebdomadaire dans une MDH. Ces ateliers donnent aussi lieu à des projets collectifs, des expositions ou réalisations par les apprenant-es, des visites, des sorties dans l'agglomération ou en montagne. Les apprenant-es s'impliquent aussi pleinement dans les MDH en participant aux échanges de savoir, aux chantiers ouverts au public ou aux temps forts des MDH.

Concernant **le soutien aux familles et à la fonction parentale**, 8 séjours familiaux et intergénérationnels à Massacan ont permis d'accueillir 342 personnes (84 familles), dont 208 enfants et 29 aîné-es et/ou personnes isolées. 35 sorties familles ont été organisées, bénéficiant à près de 1450 personnes dont 820 enfants. Les destinations sont choisies avec les familles qui fréquentent la MDH. Par ailleurs, les 4 ludothèques et les 2 Lieux d'Accueil Enfants Parents ont poursuivi leur travail d'accompagnement autour du jeu, de soutien du développement de l'enfant et de la fonction parentale.

La prévention et la lutte contre l'isolement des personnes âgées s'appuient sur les activités des 6 Pôles d'Activités Gériatriques et Intergénérationnelles complétés des 3 lieux de restauration ouverts en semaine. « Bougeons ensemble » est une action phare des PAGI soutenue par la Conférence des Financeurs. Il s'agit de séances hebdomadaires de marche active dans quatre parcs et de sorties en montagne. 215 séances ont été organisées en 2025. Elles ont bénéficié à 381 personnes différentes. Les ateliers de prévention (gymnastique adaptée, danse, yoga, Qi jong, sophrologie, etc.) visent à prévenir le risque de chute, à conserver la mobilité et le bien-être. 227 séances ont bénéficié à 427 personnes différentes en 2025. Ces ateliers ont un succès croissant, qui nécessite d'organiser de la rotation sur les cycles proposés.

Outre les activités des MDH, l'année 2025 est marquée par une activité toujours soutenue du service **Espace Public et Citoyenneté** : 38 Chantiers Ouverts au Public (COP) ont été réalisés, dont 4 dans des

cours d'école et des crèches. En 2026, un appel à projet est lancé en direction des écoles pour prioriser les demandes qui augmentent.

La **Mission Egalité des Droits** a poursuivi le déploiement du plan d'action et les hommes, les genres et les sexualités et a coordonné un plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales : diffusion d'une campagne de communication, organisation de formations auprès de ses agent-es, partenariat avec la Fondation du Camp des Milles, participation au réseau Partenaires-égalité de Grenoble Alpes Métropole, organisation de conférences notamment.

L'année 2025 a vu l'avancement significatif de plusieurs opérations dans le cadre **des projets de renouvellement urbain**, particulièrement dans le quartier de la Villeneuve, livraison du pôle éducatif des Trembles, Livraison de l'équipement polyvalent de la crique centrale, avec une salle polyvalente, un lieu d'accueil et d'activité dédié à la jeunesse (Le Carré), et un centre de santé pédiatrique (en cours d'aménagement), livraison de deux locaux commerciaux place du marché, réhabilitation en cours de plusieurs montées de l'Arlequin des bailleurs sociaux, démolition de l'ex-école des Charmes, de la salle 150 avant nouvelles réhabilitations, adoption en Assemblée Générale par les copropriétés 80/70, 130, 150 et 170 Arlequin du programme de travaux de rénovation.

Du côté du **CCAS**, l'année 2025 est marquée par une activité soutenue du fait d'un contexte social difficile pour de nombreux ménages ainsi que par l'aboutissement de plusieurs projets d'envergure.

La **Direction Lutte contre la pauvreté et la précarité** a finalisé plusieurs actions engagées telles que le déploiement de 100 places d'hébergement d'urgence supplémentaires, le développement de l'Équipe Mobile Précarité Santé et plus particulièrement son action de soutien psychologique déployée en accueils de jour et structures d'hébergement ou encore sa participation active aux dispositifs expérimentaux pilotés par la Métropole en matière de repérage et de remobilisation de personnes éloignées de l'emploi (ENGAJER et Nouvel ERR). On soulignera également l'aboutissement du dispositif Maison des dons, plateforme de collecte de dons et invendus en vue de leur redistribution aux services d'hébergement du CCAS (3 grandes collectes réalisées sur le dernier trimestre) ainsi qu'aux associations intervenant dans le champ de la lutte contre la pauvreté ainsi que la simplification et le relèvement du barème de l'aide aux vacances visant à favoriser l'accès aux accueils de loisirs des enfants. L'amélioration de la qualité d'accueil et d'hébergement s'est poursuivie avec le lancement de l'aménagement de cuisines dans les différentes ailes du Centre d'Accueil Intercommunal. Enfin, on soulignera l'activité importante de plusieurs services, traduisant la complexité et la dégradation des situations sociales et les difficultés d'accès aux droits : gestion de 3600 boîtes aux lettres fin décembre (5600 personnes ayant bénéficié d'une boîte aux lettres au cours de l'année), aides financières délivrées à 2700 bénéficiaires, accompagnement de 800 ménages par le Point Conseil Budget, près de 900 personnes soutenues par la caravane des droits et plus de 3000 passages enregistrés par l'espace de convivialité du dispositif ou encore près de 700 personnes hébergées et plus de 1200 personnes différentes accueillies à l'Accueil de Nuit.

La Ville et CCAS expérimentent depuis début 2024, le **dispositif Territoire Zéro Non Recours**, s'appuyant sur ses outils de repérage, de soutien et d'orientation que sont la domiciliation, la caravane des droits et la maraude sociale. Le partenariat avec les administrations pourvoyeuses de droits s'est particulièrement renforcé donnant lieu à la mise en place de permanences dans les MDH, à des échanges réguliers améliorant l'interconnaissance et visant le déblocage de situation de non-recours, à la formation des professionnel·les Ville et CCAS ou encore à la co-construction d'outils facilitant les orientations. Par ailleurs, la Caravane des droits et la Domiciliation ont soutenu environ 300 personnes dans le cadre du dispositif.

La **Direction Petite Enfance** a porté la mise en place du Service Public Petite Enfance notamment à travers la formalisation du Schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil et des services aux familles et le lancement d'un observatoire des besoins et de l'offre petite enfance à l'échelle du territoire. La direction a poursuivi le déploiement du référentiel qualité, de la labellisation sociale et environnementale de l'ensemble des structures et la végétalisation de cours de confirmant leur inscription dans une démarche d'amélioration continue de la qualité d'accueil. Le projet de réhabilitation complète de la crèche Ilôt Marmots est entrée dans la phase de travaux 5 nouvelles places à vocation d'insertion professionnelle et 12 places à vocation d'insertion sociale ont été créées et la démarche d'aller-vers a été largement renforcée avec l'intégration d'une travailleuse sociale au sein du Pôle Accueil Petite Enfance visant à lever avec les familles les plus éloignées les freins d'accès aux modes d'accueil du jeune enfant. Outre la poursuite de l'étude de cohorte EGALIS portant sur le rôle social des crèches, un projet de recherche-action avec le Babylab pour soutenir le développement des compétences psychosociales des jeunes enfants a été lancé. En 2025, près de 2700 enfants ont été accueillis sur les 1230 places d'accueil gérés par le CCAS (787 nouvelles admissions) dont près de la moitié vivent dans une famille à bas revenus et près de 20% sont orientés par un-e travailleur-se social-e dans un objectif de prévention et de soutien parental.

Concernant la **Direction Personnes Agées**, l'année 2025 a vu le lancement de la Cité des Ainé-es et des Aidant-es, d'abord hors les murs, tenant compte d'une ouverture retardée du fait de la défaillance d'une entreprise intervenant dans le cadre de la rénovation des locaux. 18 permanences physiques ont été tenues, 600 personnes ont contacté la Cité et 9 rencontres partenaires, 12 évènements et 8 ateliers dont 3 réguliers ont été organisés. De nouvelles offres de services ont été déployées : 34 places de Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) et une programmation riche du Café Léo au sein de l'EHPAD André Léo. Les travaux de réhabilitation des locaux des anciens locaux de l'EHPAD Saint-Bruno et leur transformation en résidence autonomie ont débuté en vue d'une réouverture à l'été 2027. En ce qui concerne l'activité des services, on soulignera particulièrement l'activité des services intervenant à domicile : le Service Social Personnes Âgées a accompagné 3570 personnes, 720 personnes ont bénéficié de la Restauration à domicile, soit près de 148 000 repas livrés et le SSIAD est intervenu auprès de 290 personnes, soit plus de 71 000 interventions à domicile.

Enfin, sont à noter plusieurs actions importantes du côté des directions « ressource » : production d'une Analyse des Besoins Sociaux portant sur les inégalités sociales et environnementales, plusieurs évènements et actions renforçant la visibilité et l'attractivité des services et métiers du CCAS, formalisation d'un plan de formation renouvelé incluant un campus des managers, mise en place d'un service prévention-sport-santé au travail pluridisciplinaire, lancement d'un accompagnement des Établissements Recevant du Public en matière de process et outils de sécurité incendie et intrusion, consolidation et fiabilisation de la prospective budgétaire et plus largement, la poursuite de la dynamique de structuration et de sécurisation des fondamentaux menés par les directions ressources du CCAS en lien avec les directions d'action sociale.

2025 en matière de pilotage des ressources

L'année 2025 a permis d'inscrire pleinement les directions ressources dans les enjeux de transition.

La Ville a poursuivi en 2025 sa démarche de **transition numérique responsable**, avec notamment l'acquisition de smartphones et d'écrans reconditionnés.

Dans le même temps, les processus de travail et l'organisation ont été fortement modernisés, avec l'installation d'un logiciel de calcul des rémunérations optimisé pour l'ensemble des agents de la collectivité et la mise en place de la 1ère brique du programme structurant Patrimoine et Espaces Publics (Pep's). Il s'agit d'une application de signalement des difficultés et des anomalies sur l'espace public et au sein des différents sites de la collectivité. Elle permet de prendre en compte rapidement les difficultés ou les incidents et de fluidifier leur traitement.

Par ailleurs, plusieurs expérimentations utilisant l'intelligence artificielle ont été lancées, afin de tester concrètement ces technologies et de déterminer les usages pertinents pour la collectivité.

Enfin, face à l'augmentation régulière des risques de cyber-attaque et de malveillance informatique, des dispositifs de protection complémentaires ont été mis en place, avec un logiciel de surveillance des cyber-menaces (EDR).

En matière de Commande Publique, à l'instar des années précédentes, la ville de Grenoble a poursuivi en 2025 l'orientation de sa stratégie achat vers les enjeux de transition environnementale, sociale et favorable à la santé.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de promotion des achats écologiquement et socialement responsables (SPASER), la ville de Grenoble a notamment déployé un outil permettant d'évaluer objectivement le coût carbone des offres. Cette "calculatrice carbone", testée initialement sur quelques marchés pilotes afin de parfaire son adaptation aux besoins de la collectivité, permet de noter l'impact d'émissions de CO² liées au transport logistique des différentes offres des entreprises.

Par ailleurs, témoignant de l'enjeu pour la ville de faire de ses achats un levier pour tous les acteurs économiques, trois quarts des marchés de la Ville sont désormais conclus avec des TPE/PME, dont une grande majorité située sur le territoire régional, départemental et métropolitain.

La direction des **finances et du contrôle de gestion (DFCG)** a quant à elle travaillé en étroite collaboration avec la direction Ville Ouverte pour déployer une **grille d'analyse environnementale et sociale sur l'ensemble des projets d'investissements**. Cette grille d'analyse innovante a permis de rendre compte de l'impact environnementale des projets dans l'annexe environnementale annexée au CFU sur l'ensemble des critères de la taxonomie européenne. Cette démarche innovante a été reconnue au niveau national par l'obtention du prix de l'innovation de l'AFIGESE en septembre 2025 et intéresse de nombreuses collectivités.

Par ailleurs, la ville enregistre une très forte progression de son **Indice de Pilotage Comptable (IPC) passant de 75 % en 2024 à 85 % en 2025**. Cet indice suivi par le Service de Gestion Comptable (SGC : ex Trésorerie municipale) permet de rendre compte du niveau de qualité comptable de la collectivité. La Direction Départementale des Finances Publique et la Préfecture ont salué l'important travail réalisé par les équipes de la Direction des Finances et du Contrôle de Gestion qui enregistre ainsi une plus importantes progression de cet IPC au niveau national.

La Direction des Ressources Humaines a poursuivi en 2025 sa transformation, menée depuis 2023 et

engagée sur plusieurs fronts simultanés, avec pour fil conducteur l'amélioration continue du service rendu aux agents et aux directions. Cette démarche collective doit aboutir à une refonte de plusieurs processus RH pour gagner en fluidité, en robustesse et en efficience. L'organisation a aussi évolué avec la création du **service parcours professionnel** chargé des formations et des accompagnements des agents et marque une étape importante dans la cohérence du pilotage des trajectoires individuelles des agents, de l'entrée dans la collectivité jusqu'aux évolutions de carrière.

La structuration des relations avec les directions opérationnelles a également franchi un cap avec la consolidation des rendez-vous réguliers et du réseau ressource permettent d'ancrer le partenariat RH dans la durée et d'anticiper les évolutions.

Du côté des projets phares, le **collège des cadres**, partie prenante du campus des transitions lancé en décembre 2024 sous le parrainage d'Olivier Hamant, a accueilli sa **5ème promotion**. Plébiscité par les managers et primo-encadrants, il s'impose comme un espace de référence pour l'intégration et le développement des compétences managériales au sein de la collectivité.

Enfin, la labellisation **Erasmus+** a constitué une nouveauté marquante : près de **60 agents** ont pu effectuer un voyage d'étude en Europe, ouvrant de nouvelles perspectives professionnelles et enrichissant la collectivité d'expériences et de pratiques venues d'horizons variés.

La **Direction de la Santé prévention sécurité au travail** a poursuivi le déploiement d'actions de prévention des risques au travail autour de la **démarche du PAPRI Pact** colonne vertébrale de la prévention avec la **systématisation des DUERP** (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) et surtout la mobilisation du réseau des assistants. La prévention a mis en avant 3 priorités opérationnelles : l'adaptation aux fortes chaleurs, la prévention des violences externes et la prévention des addictions chacune s'appuyant sur des dispositifs concrets et des obligations réglementaires. Sur un volet **médecine et social**, la Direction a saisi l'opportunité de la venue d'un 4e médecin pour créer un poste partagé en plus des 3 existants conduisant en 2026 à 3 ETP médecin. La réorganisation de la direction en 2025 a mis en place les interlocuteurs pour favoriser un dialogue avec la médecine de prévention et l'accompagnement social du travail des agents ville.

En 2025, la **direction de la Vie Institutionnelle (DVI)** a été fortement mobilisée pour la préparation du renouvellement du conseil municipal :

- mise à jour de l'annuaire des représentations + achat et paramétrage d'un nouveau logiciel de gestion des représentations
- Préparation du CM d'installation et du CM de représentation
- organisation des formations de début de mandat des élu-es
- préparation des premiers mois institutionnels du mandat (installation et accompagnement à la prise de fonction des élu-es, délégations, indemnités, moyens des élu-es; logistique...)

Il s'agissait aussi de la dernière du projet de commémoration des 80 ans de la libération, projet piloté par le service Protocole-Mémoire, projet phare de la municipalité sur 2023-24-25, avec un budget de 300 K€ sur 3 ans.

L'année 2025 a été particulièrement dense pour la **Direction Ville Ouverte (DVO)**, qui a confirmé son positionnement de direction ressource transversale au service des transitions de la ville et du CCAS de Grenoble en articulant prospective, innovation, évaluation et coopérations au service de la transformation de l'action publique grenobloise.

Sur le volet prospective et bifurcations socio-écologiques, la démarche Grenoble 2040 a franchi des étapes importantes : publication du second portrait Donut, déploiement du projet Grenoble 2040 pour des quartiers favorables à la santé assorti d'une Fresque du futur, et finalisation de l'étude exploratoire Isère Baignable. Le rapport Bifurcations RH, conduit en lien avec la DRH, a été livré, de même que les

travaux sur la stratégie de résilience territoriale pilotés avec la DPGR.

En matière d'évaluation, d'observation et de liens à la recherche, le rapport annuel Grenoble en Transition a été produit, la CEDDL a poursuivi ses travaux, et les coopérations académiques ont été renforcées dans le cadre de la stratégie CIFRE et de conventions cadre de partenariat avec l'IEPG. L'évaluation du dispositif de signalement des violences au travail a également été menée.

Sur le plan de l'innovation publique et managériale, le collectif la bulle a offert une offre de formation et de sensibilisation active rassemblant les offres de la Bulle, du Campus des Transitions, des Cafés de l'Éduc-Pop et des cafés des savoirs), le mois de l'innovation publique co-organisé avec les partenaires institutionnels du Lab inter-administrations La Piste a accueilli plus de 400 agent-es du service public.

Dans le champ des coopérations internationales et européennes, l'accréditation Erasmus+ a permis 35 mobilités d'agents de la ville de Grenoble (Promo 1), les projets ClimateGo et Common Air ont été conduits, et de nouvelles coopérations ont été engagées au Maroc (Tiznit) et en Ukraine (Tchernivtsi). Le rapport Grenoble, Terre d'accueil sur l'hospitalité envers les personnes en situation de migration a été publié en août 2025, portée par la mission hospitalité-Maison Internationale de Grenoble.

Enfin, la 5ème Biennale des Villes en Transition, Graines d'avenir, organisée du 10 au 17 mai 2025 au Palais des Sports, a constitué le temps fort de l'année avec 22 000 visiteurs, plus de 300 activités et un budget de 650 000 €.

En 2025, la **direction de la communication** s'est attachée à mettre en lumière les services publics municipaux et les réalisations de la collectivité, tout en s'attachant à respecter et à faire respecter le cadre juridique relatif à la communication en période de réserve électorale.

Les actions de communication se sont appuyées sur 3 principes majeurs : l'accessibilité, la sobriété et l'éco-responsabilité.

Parmi les réalisations marquantes de l'année, de nouvelles tables d'interprétation ont été installées au sommet de la Bastille : elles mettent désormais en lumière le fait que Grenoble est l'une des 5 communes françaises "Compagnon de la Libération", et le fait que notre ville a été désignée "Capitale Verte de l'Europe 2022".

Par ailleurs, un partenariat média national a été noué pour la première fois avec Le Monde, à l'occasion de la Biennale des Villes en transition.

Notre réseau d'affichage municipal quant à lui a été étendu, avec de nouveaux mobiliers d'affichage "Vox" déployés dans les quartiers Flaubert et Presqu'île.

Sur le volet interne, le nouveau magazine interne, Le Mag, a obtenu le Prix Cap Com de la presse territoriale dans la catégorie "publication interne".

La **direction Prévention et Gestion des Risques (DPGR)** a mis en œuvre plusieurs dispositifs et actions en matière de Sécurité publique et de Sécurité.

Plusieurs dispositifs de prévention ont été mis en œuvre ou renforcés au cours de l'année : Poursuite des actions de **TIG (Travaux d'intérêt général)**, dont des TIG à vocation pédagogique, en matière de **Prévention des violences sexistes et sexuelles – Dispositif « Allo Angela »** avec le déploiement du dispositif de signalement et d'aide aux victimes de violences sexistes et sexuelles, lancement du **Projet MEDELCA, développement des actions de Médiation sociale de proximité, Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)**, engagement d'un projet de mutualisation et définition d'une stratégie commune en matière de **vidéosurveillance, mise en œuvre d'un dispositif de Prévention des conduites à risque** dans le cadre des grandes manifestations...

la DPGR a élégamment conduit différents projets en matière de sécurité. L'**Académie de la confiance / Police de quartier** constitue un dispositif novateur, fondé sur une approche de « vivre ensemble », visant à concilier l'objectif de sécurité avec les attentes des habitants. **Brigade Espace Public** a été mise en

œuvre afin de renforcer le maillage territorial et d'agir efficacement sur l'espace public, quatre blocs de missions ont été définis et planifiés par territoire. Cette organisation permet de décharger la Police Municipale (PM) de certaines tâches opérationnelles. Enfin, Afin d'apporter des réponses plus rapides et adaptées, des **agents référents spécialisés ont été désignés au sein de la Police Municipale** (référents Canin, Populations Errantes, Savoir Rouler à Vélo, Sécurité Routière (IDSR), Protection de l'Enfance, Harcèlement et Cyber-harcèlement / Permis Internet, Sécurité Senior, Cafés, Hôtels, Restaurants (CHR)).

Enfin, en matière de **Sécurité civile**, la direction a mis en œuvre plusieurs actions sur différents axes prioritaires : animation et formation du dispositif d'astreinte, participation à des exercices de gestion de crise, organisation de la Journée de la Résilience, réponse aux obligations réglementaires en vigueur, élaboration de la stratégie de résilience territoriale, développement du plan d'actions en matière de résilience, travail partenarial avec les associations sur la réaction face aux crises, étude sur la gestion des stocks alimentaires d'urgence, étude relative aux risques de black-out énergétique, Plans de Continuité d'Activité / Plans de Reprise d'Activité (PCA/PRA) en matière de cybersécurité, étude des établissements recevant du public (ERP) de 5e catégorie, élaboration du plan de sauvegarde sismique des infrastructures stratégiques de la Ville, participation à un échange ERASMUS avec l'Italie...

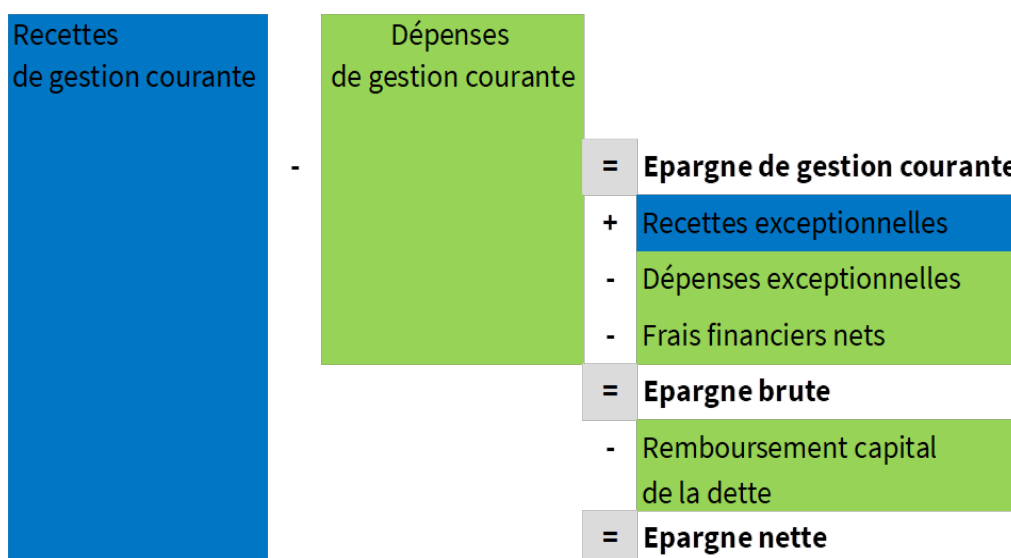
Note méthodologique

Présentation des grands équilibres

Les données des grands équilibres présentées dans le tableau ci-après reprennent la méthodologie de calcul et de présentation mise en œuvre depuis la présentation du Compte Administratif 2015. Cette présentation avait été modifiée pour correspondre aux définitions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et ainsi permettre la réconciliation entre ce document et la maquette budgétaire remise en Préfecture. Cette présentation est concordante avec la nomenclature M57.

Ainsi l'épargne brute résulte de l'addition de :

- L'épargne de gestion courante résultant de la différence entre les dépenses de gestion courante (dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles, dépenses financières et provisions) et les recettes de gestion courante (recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles, produits financiers et reprises de provisions),
- De la prise en compte des recettes et des dépenses exceptionnelles ainsi que des frais financiers nets (différence entre les frais financiers et les recettes financières).



Evolution de périmètre des champs de compétences

Il n'y a pas eu de changements de périmètre sur l'année 2025.

Retraitement

En raison d'un décalage de facturation, les repas scolaires commandés par la direction de l'éducation, pour le 4ème trimestre 2023, ont été facturés par la cuisine centrale en 2024 pour un montant de 5 395 122 €. La commande de repas constitue une dépense au Chapitre 011 du Budget Principal et une recette au Chapitre 70 du Budget Annexe Cuisine Centrale. Pour ne pas fausser l'analyse des évolutions 2024-2025, les données présentées ont été retraitées et ces sommes ont été ajoutées sur les comptes correspondants.

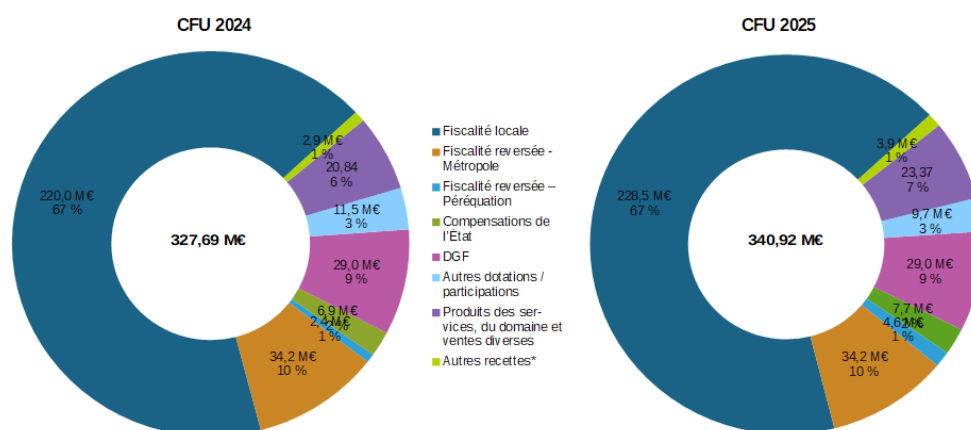
Grands équilibres

En Millions d'euros	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
FONCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement (en M€)			
Fiscalité (3 taxes)	206,24	209,63	217,69
Compensations	5,54	6,89	7,71
Dotations Métropolitaines (AC, DSC)	34,22	34,22	34,22
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	28,63	29,03	28,98
Autres recettes (DMTO, péréquation, redevances, autres produits de gestion)	47,26	47,93	52,32
Total recettes de gestion courante	321,89	327,69	340,92
Produits financiers	1,79	1,36	1,93
<i>dont recettes liées à la dette</i>	<i>0,51</i>	<i>0,20</i>	<i>0,10</i>
Produits exceptionnels	0,22	1,13	8,13
<i>dont cessions</i>	<i>0,17</i>	<i>1,10</i>	<i>8,09</i>
Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	4,05	1,32
Total recettes réelles de fonctionnement	323,89	334,25	352,30
Dépenses de fonctionnement (en M€)			
Frais de personnel	151,59	159,28	162,93
Subventions CCAS	23,37	25,47	25,61
Autres subventions (dont Budgets Annexes)	28,71	33,55	32,77
Charges à caractère général (retraitées 2023-2024)	56,57	56,97	57,43
Autres dépenses : atténuation de produits, frais de fonctionmt des groupes d'élus	1,79	3,00	2,14
Total dépenses de gestion courante	262,03	278,28	280,89
-TIR	-0,90	-0,90	-1,20
Total dépenses de gestion TIR déduits	261,13	277,38	279,70
Charges financières (frais financiers bruts)	6,82	6,69	6,65
Charges exceptionnelles	0,12	0,15	0,05
Dotations et provisions semi budgétaires	1,89	0,93	1,85
Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits	270,86	286,04	289,45
INVESTISSEMENT			
Recettes d'investissement (en M€)			
Ressources propres d'investissement	6,03	7,49	9,25
Emprunts nouveaux	15,01	26,90	39,53
Autres ressources d'investissement	6,72	8,55	12,25
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,08	0,02
Total recettes d'investissement	27,76	43,02	61,05
Affectation en réserves (1068)	17,13	48,15	39,45
Recettes financières (16441+16451+16449+166+165)	0,19	0,14	0,15
Recettes réelles d'investissement	45,08	91,31	100,65
Dépenses d'investissement (en M€)			
Travaux et études (20+21+23 dont partie du 238)	41,93	54,18	66,38
Opérations pour compte de tiers	0,06	0,11	0,02
Participations versées pour la réalisation des ZAC (partie 238+2764+204 à partir de 2020)	6,90	9,54	8,73
Subventions d'équipement (hors ZAC)	3,71	0,00	0,00
Participations et créances rattachées	0,02	0,00	0,24
Total dépenses d'investissement	52,61	63,83	75,36
Travaux d'investissement en régie (TIR)	0,90	0,90	1,20
Total dépenses d'investissement dont TIR	53,51	64,73	76,56
Remboursement emprunt	23,83	23,28	23,06
Dépenses financières (165+166+16449+16451)	0,00	0,00	0,00
Autres dépenses (dotations, subventions, autres immobilisations financières)	0,65	10,24	12,95
Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés)	77,09	97,36	111,38
	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Épargne de gestion courante (TIR déduits)*	60,76	50,31	61,22
Épargne brute*	53,76	48,00	55,96
Épargne nette*	31,45	26,02	34,00

* Epargnes après retraitement du reversement au Budget annexe Cuisine Centrale (2023-2024)

Budget de fonctionnement

Progression des recettes de gestion courante



Les recettes de gestion courante progressent de 12,88 M€, soit une hausse de 4 % par rapport à 2024. Cette évolution est principalement portée par les recettes de fiscalité locale, qui enregistrent une progression de près de 4 %, soit + 8,5 M€. Il convient également de noter les évolutions significatives des recettes liées aux compensations de l'État (+2,2 M€) ainsi que celles relatives aux produits des services (+2,18 M€).

Fiscalité locale

Les recettes de fiscalité locale enregistrent une hausse de près de 4 % (+8,5 M€) par rapport à 2024. Cette évolution est principalement portée par la fiscalité directe, en progression de plus de 8,06 M€, dont une part relève de recettes exceptionnelles (4,6 M€) liées à l'entrée du CEA dans le champ de l'imposition et mises en recouvrement par l'administration fiscale.

Il convient également de souligner la progression des recettes liées aux droits de place, en particulier celles des marchés grenoblois (+0,15 M€), ainsi que l'augmentation de la recette relative à la publicité extérieure (+0,42 M€).

En millions d'euros	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Variation CFU 2025/2024
Taxe d'habitation (dont rôles complémentaires)	5,04M€	12,50M€	7,61M€	3,41M€	-55,15 %
Taxe sur le foncier bâti (dont rôles complémentaires)	149,26M€	192,66M€	200,45M€	208,60M€	4,06 %
Taxe sur le foncier non bâti	0,62M€	0,85M€	0,88M€	0,70M€	-20,60 %
SOUS TOTAL fiscalité hors rôles supp.	154,93M€	206,01M€	208,94M€	212,71M€	1,80 %
Rôles supplémentaires *	0,28M€	0,23M€	0,69M€	4,98M€	624,45 %
TOTAL FISCALITÉ dont rôles supp.	155,21M€	206,24M€	209,63M€	217,69M€	3,85 %

Recettes de fiscalité directe

Les taux de fiscalité locale appliqués par la Ville de Grenoble demeurent inchangés en 2025 :

- 26,90 % pour la taxe d'habitation (THRS) ;
- 65,79 % pour le foncier bâti (TFB) ;
- 105,53 % pour le foncier non bâti (TFNB).

Le produit fiscal direct 2025 s'établit à 212,71 M€, en hausse de 3,8M€ (+ 1,80%) par rapport à 2024. En intégrant les rôles supplémentaires, le total des recettes fiscales locales perçues en 2025 atteint 217,69M€, soit une progression globale de 8,06M€ (+4 %) par rapport à l'exercice précédent.

La progression des recettes de fiscalité directe s'explique en partie par la revalorisation annuelle des bases d'imposition soit 1,7 % (IPCH novembre 2024) pour les locaux d'habitation et les établissements industriels et 0,8 % pour les locaux professionnels (tarifs départementaux actualisés en 2025).

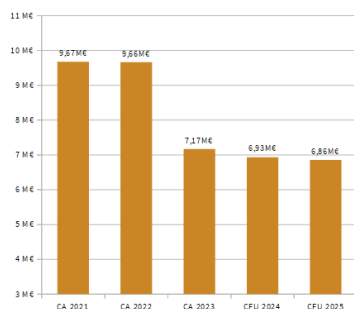
Elle s'explique également par la hausse des recettes issues de régularisations fiscales. Celles-ci correspondent à des ajustements d'impositions au titre de l'année en cours ainsi qu'à des corrections portant sur des années antérieures. Elles concernent principalement la taxe foncière bâti et résultent de travaux d'évaluation menés par l'administration fiscale, à la suite d'un changement de doctrine ayant conduit à l'imposition de locaux appartenant au Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), jusqu'alors exonérés.

Recette relative à la taxe communale additionnelle aux droits de mutation

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui représentent la part des "frais de notaire" reversée aux communes lors des transactions immobilières, enregistrent une nouvelle diminution en 2025 (-1%) par rapport à 2024.

Cette évolution s'inscrit dans une tendance observée depuis plusieurs années et reflète les difficultés persistantes du marché immobilier. Marché qui se caractérise par un recul des transactions, principalement lié à la hausse des taux d'intérêt depuis 2022, cumulé à un contexte d'inflation soutenue et de baisse du pouvoir d'achat des ménages.

Evolution des droits de mutation



Fiscalité reversée par Grenoble Alpes Métropole

Les montants reversés par la Métropole restent inchangés, les sommes perçues au titre de l’attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire étant similaires à celles de 2024

En millions d'euros	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2025/2024
Attribution de compensation	27,06 M€	26,99 M€	27,02 M€	27,02 M€	27,02 M€	0,00 %
Dotation de solidarité communautaire	7,19 M€	7,19 M€	7,19 M€	7,19 M€	7,19 M€	0,00 %
Total	34,25 M€	34,18 M€	34,22 M€	34,22 M€	34,22 M€	0,00 %

L’attribution de compensation (AC) est une compensation versée par une intercommunalité à une commune membre pour compenser les transferts de compétence et de ressources fiscales. Le montant de l’AC versé par la Métropole à la Ville est établi par la CLECT (Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées) et prend en compte les charges et recettes liées aux compétences et équipements transférées.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est un mécanisme de péréquation intercommunale visant à réduire les écarts de richesse entre les communes membres d’un EPCI à fiscalité propre. Le montant de la DSC versé aux communes de la Métropole grenobloise a été fixé lors de l’adoption du Pacte Financier et Fiscal de solidarité intercommunale en octobre 2022.

Fiscalité reversée par l’État et péréquation horizontale

Afin de disposer d’une vision consolidée des mécanismes de péréquation impactant la Ville, le tableau présenté ci-dessus intègre, en déduction, le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui relève de la péréquation horizontale.

En millions d'euros		CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Evolution 2025/2024
Recettes	DCRTP	1,02	0,92	0,00	-100,00 %
	FNGIR	2,36	2,36	2,36	0,00 %
	FPIC			2,19	
TOTAL recettes		3,38	3,28	4,56	38,97 %
Prélèvement	FPIC	-1,23	-1,23	-1,11	-9,85 %
TOTAL		2,15	2,05	3,45	68,14 %

Les mécanismes de compensation liés à la réforme de la taxe professionnelle

La loi de finances pour 2010 a instauré un mécanisme garantissant la stricte neutralité financière de la réforme de la taxe professionnelle pour chaque collectivité territoriale. Cette compensation reposait sur deux dispositifs :

- ✓ La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)

La DCRTP avait pour objet de compenser les pertes de recettes subies par les collectivités à la suite de la réforme de la taxe professionnelle. Après une première minoration de 10 % intervenue en 2024, la collectivité ne perçoit plus aucune recette au titre de la DCRTP depuis 2025, la dotation ayant été ramenée à zéro. Cette évolution résulte des choix budgétaires de l’État, qui utilise désormais cette dotation comme variable d’ajustement afin de contribuer au redressement des finances publiques.

- ✓ Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Le FNGIR constitue un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales. Il garantit à chaque collectivité un niveau de ressources équivalent à celui dont elle disposait avant la suppression de la taxe professionnelle. Contrairement à la DCRTP, le FNGIR est pour le moment reconduit.

Le FPIC : dispositif de péréquation horizontale

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) est un mécanisme de solidarité financière entre collectivités territoriales, visant à réduire les inégalités de richesse entre territoires. Il prélève des ressources auprès des collectivités les plus favorisées et les redistribue aux collectivités les moins favorisées.

Le territoire intercommunal est contributeur au titre du FPIC depuis sa création et participe ainsi au financement de la solidarité entre territoires. Toutefois, Grenoble Alpes Métropole, qui regroupe des communes aux profils économiques variés, a bénéficié cette année d'un reversement du FPIC d'un montant de 10,63 M€. L'ensemble de ses communes membres a bénéficié d'une partie de cette attribution, y compris la Ville de Grenoble (2,2M€). Par ailleurs, le montant perçu au titre du FNGIR demeure figé à son niveau de 2010 et est, de ce fait, reconduit chaque année à l'identique. En ce qui concerne les dépenses, le prélèvement au titre du FPIC est en légère diminution, d'environ 10 %, soit une dépense réduite de -121 k€.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est le principal soutien financier de l'État aux communes. Elle est fixée chaque année en loi de finances. Elle se compose de plusieurs dotations, organisées en deux grandes catégories :

- La dotation forfaitaire attribuée à l'ensemble des communes ;
- les dotations de péréquation, destinées à réduire les inégalités entre territoires et adaptées aux spécificités locales (communes rurales, urbaines, d'outre-mer, etc.). Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

Pour la ville de Grenoble, la DGF comprend la Dotation Forfaitaire, calculée en fonction de critères démographiques et fiscaux, et la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, visant à soutenir les communes confrontées à des enjeux sociaux et urbains majeurs.

En 2025, la DGF perçue par la Ville de Grenoble accuse une légère diminution de 0,042M€, soit - 0,14% par rapport au montant alloué en 2024. Cette évolution se traduit différemment selon ses deux composantes :

- La Dotation Forfaitaire enregistre une baisse de près de 2% (- 0,46 M€). Cette diminution s'explique par plusieurs facteurs : la réduction de l'enveloppe nationale dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, de l'enveloppe nationale et une légère diminution de la population communale.
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) progresse de 8 %, soit une augmentation de +0,42M€ par rapport à 2024. Cette progression résulte en partie de l'augmentation de l'enveloppe nationale dédiée à la DSU, visant à renforcer la péréquation.

En millions d'euros	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2025/2024
Dotation forfaitaire	23,9 M€	23,7 M€	23,3 M€	-1,96 %
DSU	4,8 M€	5,3 M€	5,7 M€	8,00 %
Total Dotations	28,6 M€	29,0 M€	29,0 M€	-0,14 %

Compensations versées par l'État

Les allocations compensatrices versées par l'État constituent des recettes destinées à compenser les pertes de recettes fiscales des communes résultant d'exonérations ou d'allègements de bases décidés au niveau national. Elles sont attribuées dans les conditions fixées par la loi.

En millions d'euros	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Variation CFU 2025/2024
TH compensation relative à la sortie des locaux professionnels de l'assiette de THS					0,5 M€	-%
TH dotation pour perte Taxe Habitation *	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,00 %
TFB condition modeste	0,09	0,09	0,09	0,10	0,09	-6,85 %
TFB ZFU, baux à réhabilitation, Quartier *	0,60	0,84	0,90	1,18	1,26	6,64 %
TFB Immeubles longue durée	0,18	0,27	0,30	0,43	0,56	28,49 %
TFB locaux industriels	3,69	3,95	4,14	5,08	5,18	1,85 %
TOTAL COMPENSATIONS	4,66	5,25	5,54	6,89	7,71	11,93 %

Entre 2024 et 2025, le montant des allocations compensatrices progresse de près de 12 %, soit une hausse de +0,82M€. Cette évolution est principalement portée par deux allocations :

- l'allocation compensatrice relative aux exonérations de longue durée applicables aux constructions nouvelles et aux logements sociaux, qui enregistre une forte augmentation de plus de 28 % (+0,12 M€) par rapport à 2024 ;
- l'allocation compensatrice relative à la sortie des locaux professionnels de l'assiette de THS . L'article 110 de la loi de finances pour 2025 a recentré l'application de la taxe d'habitation sur les seuls locaux à usage d'habitation, entraînant la sortie de l'assiette de la TH des locaux professionnels jusqu'alors imposés. La perte de produit fiscal résultant de cette mesure a été intégralement compensée par l'État, pour un montant de 533 204 €, correspondant au produit de THRS 2024 afférent à ces locaux professionnels.

Autres dotations et participations

Une diminution des subventions reçues par des régularisations dans le CFU 2024

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
État	1,72	3,20	5,17	5,45
Région	0,01	0,00	0,00	0,00
Département	1,39	1,20	1,64	1,40
Métropole	0,61	0,53	0,19	0,34
Union Européenne	0,07	0,09	0,08	0,09
SMTc, CAF, Autres organismes	2,66	1,62	1,57	0,47
TOTAL subventions reçues	6,46	6,64	8,65	7,75

Les recettes de fonctionnement liées aux subventions reçues sont en baisse de 0,9M€ par rapport à 2024. Toutefois, elles restent nettement supérieures à 2022 et 2023.

Cette diminution comprend notamment les subventions et financements suivants :

- Direction éducation jeunesse :
 - ✓ le subventionnement du contrat enfance jeunesse (340K€) en 2024, non reçue en 2025 ;
 - ✓ La fin de la régularisation des subventions versées par le rectorat de Grenoble à la ville pour l'accompagnement des écoles privées de 914K€ en 2024 à 417K€ en 2025.
- Direction des affaires culturelles :
 - ✓ 365K€ de subventions versées par le département pour le Conservatoire, suite à une régularisation sur l'exercice 2024 du versement 2023 ;
 - ✓ 101 K€ de recettes reçues en 2024 du ministère des affaires étrangères dans le cadre de la coopération décentralisée en Arménie, non reçue en 2025.

D'autres recettes ont permis d'atténuer cette diminution :

- Direction éducation jeunesse : Hausse de la subvention liée aux projets sportifs (+114K€)
- Direction Développement Social et Territoire : Régularisation comptable effectuée dans le cadre des recettes dédiées aux équipements spécifiques (+190K€)

Produits des services du domaine et ventes diverses

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Produits des services, du domaine et ventes diverses (M€)	20,77	20,23	20,74	23,02
Stationnement et location voie publique	7,69	8,19	8,69	9,03
Recettes tarifaires	6,87	6,75	7,19	7,36
Redevance d'occupation du domaine public communal	2,02	1,78	1,63	2,55
Rembt de frais par le GFP de rattachement	0,47	0,49	0,29	0,76
Rembt de frais par d'autres redevables	1,69	1,19	1,43	1,79
Mise à dispo personnel à la Métro	0,45	0,38	0,40	0,00
Mise à dispo personnel aux BA et régies	0,69	0,47	0,47	0,47
Autres (Cf. annexe)	0,90	0,99	0,64	1,06

Les recettes liées aux produits des services confirment leur dynamique positive en 2025, avec une hausse de 2,22 M€ (+11%) par rapport à 2024, s'inscrivant ainsi dans la continuité des exercices précédents.

Cette évolution repose principalement sur deux recettes majeures, qui représentent 76% du total et affichent elles-mêmes une croissance : les recettes de stationnement et de location de la voie publique, représentant 41% des recettes totales, qui augmentent de +4% (+0,34 M€) par rapport à 2024 et les recettes tarifaires, représentant 35% des recettes totales, qui progressent de +2,4% (+0,17 M€).

La hausse des autres recettes liées aux produits des services est concerne principalement :

- des recettes relatives aux redevances d'occupation du domaine public communal, soit + 0,92Mk€ (+57%) ;
- des recettes liées aux remboursements de frais par la Métropole, soit + 163 % (+0,47M€) ;
- des remboursements de frais par d'autres redevables (+0,36M€ / +25%).

A noter toutefois, l'absence de recette relative à la mise à disposition de personnel à la Métropole (-0,40M€).

Autres recettes de gestion courante

Les recettes relatives aux autres produits de gestion courante enregistrent cette année encore une progression notable par rapport à 2024, avec une hausse de 1,12 M€ (+47%). Cette croissance confirme celle relevée lors de l'exercice précédent, qui avait déjà enregistré une augmentation significative de +42% (+0,70 M€).

Deux recettes constituent la quasi-totalité du produit total, représentant 92 % de l'ensemble : les recettes relatives aux autres produits de gestion courante, qui en représentent 60 % et les recettes liées aux revenus des immeubles, qui en constituent 32 %. Les autres recettes demeurent d'un poids plus limité malgré certaines évolutions ponctuelles,

En millions d'euros	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	évolution 2025-2024	Var 25/24
Revenus des immeubles	1,00	1,11	1,11	0,2%	0,00
Dédits et pénalités reçues	0,02	0,04	0,06	62,1%	0,02
Subventions diverses	0,00	0,00	0,15	65797,1%	0,15
Autres produits divers de gestion courante	0,04	0,06	2,08	3168,0%	2,02
Libéralités reçues	0,60	1,15	0,06	-94,7%	-1,09
Total autres produits de gestion courante	1,67 M€	2,37 M€	3,48 M€	47,2%	1,12

Produits financiers, exceptionnels et reprises sur provisions

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Produits financiers (chapitre 76)	1,79	1,36	1,93
Recettes exceptionnelles (chapitre 77) hors provisions et hors cessions	0,05	1,29	0,04
Cessions	0,17	1,10	8,09
Recettes exceptionnelles avec cessions	0,22	2,39	8,13
Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	0,00	3,10	1,25
Total produits financiers, exceptionnels (hors cessions) et avec reprises de provisions	1,84	5,45	3,29

Entre 2024 et 2025, le total des produits financiers, exceptionnels et reprises de provision diminue de - 2,16 M€, sans prendre en compte les recettes de cessions.

Cette diminution s'explique principalement par :

- La diminution des recettes exceptionnelles hors provisions et cessions (-1,25 M€), liée notamment à l'encaissement du remboursement de Gaz et Électricité de Grenoble (GEG)(+0,79 M€) au titre de l'amortisseur mis en place pendant la crise énergétique, comptabilisée dans les produits financiers
- La reprise de deux provisions pour risques constituées sur les exercices antérieurs, pour un total de 1,25 M€ ; soit - 1,85M€. Ces reprises concernent en 2025 :
 - ✓ 1 M€ suite au règlement du parking ZAC, dont la provision a été effectué jusqu' 'en 2022,
 - ✓ 96K€ liés à une provision constituée dans le cadre de la Taxe Sur la Publicité Extérieure

(TLPE)

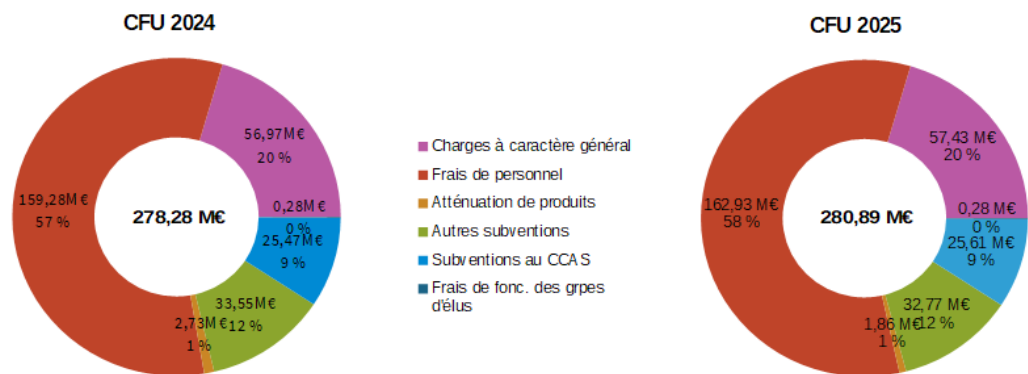
- ✓ 156K€ suite à un contentieux lié aux ressources humaines

Cette diminution est toutefois atténuée par une hausse de 0,6 M€ des produits financiers, due à :

- l'encaissement du remboursement Gaz et Électricité de Grenoble (GEG)(+0,79 M€)
- l'encaissement d'une indemnité de remboursement de Eaux de Grenoble Alpes de 975K€
- à contrario, -530K€ sur des intérêts perçus sur certains emprunts arrivés à échéance (notamment les instruments SWAP), ainsi que la baisse de la dette récupérable liée aux équipements transférés, remboursée par la Métropole

Pour les recettes de cessions, 8,13M€ ont été encaissées en 2025 dont 7,5M€ dans le cadre de la cession foncière de l'immeuble Herbert.

Une augmentation des dépenses de gestion courante



Les données du chapitre 011 tiennent compte du retraitement pour les données 2024
(+ 5,4 M en 2023 et - 5,4 M en 2024)

Les dépenses de gestion courante progressent de 2,61 M€ passant de 278,28M€ au CFU 2024 à 280,89 M€ au CFU 2025(+0,9 %).

Cette augmentation globale s’explique principalement par la hausse des dépenses de personnel du fait de dépenses contraintes et des mesures portées par la collectivité.

Le montant aurait pu être plus significatif sans une faible évolution des charges à caractère général (+ 0,8%) du fait d’un net recul observé des prix des fluides et une bonne maîtrise des dépenses.

Une hausse limitée des dépenses de personnel

En millions d'euros	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	CFU 2025 /CFU 2024
Crédits pour personnel permanent	121,65	127,29	131,01	2,92 %
Dispositifs d'emploi + apprentis	1,06	1,26	1,13	-10,83 %
Crédits personnel non permanent	21,28	23,16	24,11	4,10 %
Autres dépenses de personnel	2,55	1,89	0,99	-47,65 %
Services communs VdG	5,04	5,67	5,69	0,30 %
Total chapitre 012 Budget Principal – services communs inclus	151,59	159,28	162,93	2,29 %
Budget Annexe Cuisine Centrale	2,37	2,52	2,56	1,57 %
Budget Annexe Selfs	0,66	0,61	0,73	18,59 %
Total chapitre 012 consolidé	154,61	162,41	166,22	2,34 %

Les dépenses de personnel du budget principal ont augmenté de 3,65 M€ (+ 2,3 %) entre 2024 et 2025 passant de 159,28 M€ à 162,93 M€.

Cette progression s'explique de la manière suivante :

- L'impact du coût du Glissement Vieillesse Technicité estimé à 1,64 M€ dont la compensation par l'effet Noria s'amenuise du fait du coût des nouveaux recrutements ;
- La poursuite du coût de la réforme des retraites CNRACL (+ 3 % de contributions patronales) évaluée à + 2 M€ ;
- L'effet année pleine de l'évolution des effectifs de l'année 2024 et poursuivi sur 2025 avec le développement des politiques publiques : + 0,36 M€ ;

Ces augmentations sont compensées en partie par :

- L'impact, à compter de mars 2025, de la réduction de la rémunération perçue au cours des trois premiers mois de congé de maladie ordinaire à 90 % du traitement estimé à - 0,35 M€.

Effectifs de la collectivité au 31/12 (agents sur emploi permanent en équivalent temps plein) :

Année	Budget principal	Budgets annexes	TOTAL
2018	2 520,9	60,6	2 581,5
2019	2 521,7	60,6	2 582,3
2020	2 525,4	51,1	2 576,5
2021	2 498,0	53,1	2 551,1
2022	2 525,3	52,1	2 577,4
2023	2 567,7	53,4	2 621,1
2024	2 626,9	54,8	2 681,7
2025*	2 751,1	60,6	2 811,7

** Intégration des agents en remplacement dans les agents sur emploi permanent (79,2 ETP dont 75,2 ETP au budget principal) et modification de la prise en compte des ETP des agents en TPT (ETP travaillé => ETP rémunéré)*

Au 31 décembre, en reconstituant 2024 selon le périmètre 2025, les ETP 2024 sont :

Budget principal : 2 760,51 ETP + Budgets annexes : 59,8 ETP = **2 820,31 ETP**.

En comparant avec le nombre d'ETP au 31 décembre 2025, une diminution de **- 8,61 ETP** est constatée.

Cela s'explique essentiellement par une volonté de stabilisation des effectifs dans le courant de l'année 2025 afin de maîtriser les crédits de dépenses de personnel.

Une hausse du soutien à la vie associative et de la subvention versée au CCAS

Les éléments retracés ci-dessous constituent l'intégralité du chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

En millions d'euros	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Total chapitre 65	52,08	59,02	58,39
Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	17,76	19,49	21,18
Subvention CCAS	23,37	25,47	25,61
Autres dépenses	10,95	14,06	11,59

Les dépenses réalisées au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » diminuent de -0,63 M€ entre 2024 et 2025.

Cette évolution s'explique à la fois par une hausse des subventions versées aux associations, au CCAS et aux Budget annexes (+ 2,3 M€) et par une baisse des autres dépenses (- 2,47M€).

Les subventions versées aux associations et autres personnes de droit privé progressent de +0,28 M€.

Entre 2024 et 2025, les subventions versées aux associations ont progressé de 0,28 M€, corrélant l'apport de la ville du soutien financier à plus de 600 associations.

Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des dotations versées aux écoles et associations socio-culturelles en lien avec les projets éducatifs Grenoblois.

À noter également la hausse de la subvention versée au Comité des Œuvres Sociales (COS) dont le montant est indexé sur l'évolution des dépenses de personnel.

Par ailleurs, la Ville octroie des avantages en nature : mise à disposition aux associations de locaux (loyers, fluides...) qui ne sont pas comptabilisés dans ces subventions ; ils représentent néanmoins un réel soutien valorisé à hauteur de 8,2 M€ en 2025.

Subvention versée au CCAS

En 2025, la subvention versée par la Ville au CCAS progresse de +140K€. Cette progression est plus mesurée que les années précédentes et s'explique par les mesures de gestion mises en œuvre par le CCAS pour contenir l'évolution la hausse de ses dépenses dans un contexte d'inflation encore soutenue et de la hausse de la part employeur des cotisations versées au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNRACL).

Autres subventions versées

Les autres subventions versées concernent :

- les subventions d'équilibre versées dans le cadre du financement des opérations d'aménagement : ces subventions sont versées lors des remises d'ouvrage à la ville et évoluent en fonction de l'avancement opérations. En 2025, ces subventions augmentent de 1,22 M€ au titre de la ZAC Flaubert.
- Enfin, les subventions versées aux budgets annexes progressent de + 0,335 M€ (Cf. Annexe).

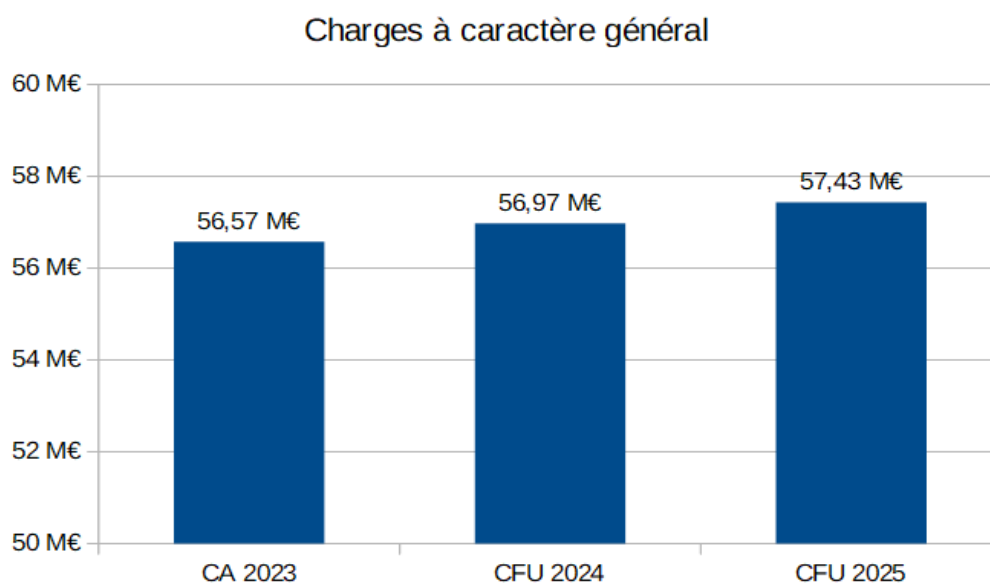
Autres dépenses

Les autres dépenses enregistrées au chapitre 65 concernent principalement des opérations financières de nature exceptionnelles.

Entre 2024 et 2025, le montant des autres dépenses diminuent – 2,47 M€. Cette baisse s'explique par le

versement, en 2024, d'une indemnisation pour sinistre de 3,1 M€ au profit de la société Richardson. Par ailleurs, en 2025, la ville a conclu divers protocoles transactionnels, notamment avec la Métropole (440K€), dans le cadre de la ZAC Blanche Monnier (72K€), ainsi que divers contentieux liés aux ressources humaines (168K€).

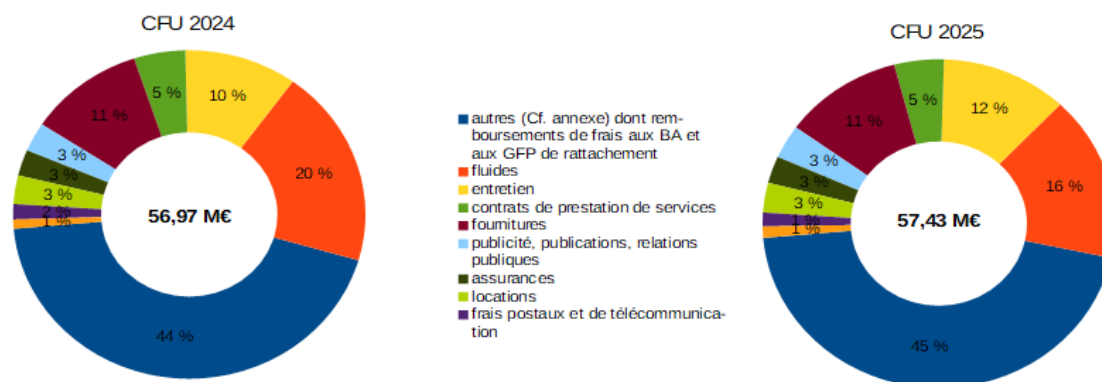
Une évolution maîtrisée des charges à caractère général



*Données du chapitre 011 retraitées de la facturation de la cuisine centrale pour l'année 2024
(+ 5,4 M€ en 2023 et - 5,4 M€ en 2024)*

Précisions : les charges à caractère général (Chp. 011) s'élèvent à 62,36 M€ au CFU 2024 contre 51,2 M€ au CA 2023. Cependant, ces montants doivent être retraités pour tenir compte du décalage de facturation des repas de la cantine scolaire par le budget annexe Cuisine centrale pour un montant de 5,4 M€. En effet, comme indiqué lors du vote du BP 2024, la facturation des repas de la cantine scolaire du 4^e trimestre 2023 a été décalée sur 2024 avec pour conséquence une double facturation sur l'année. Ainsi, les dépenses du chapitre 011 au CA 2023 doivent être augmentées de 5,4 M€ et les dépenses du chapitre 011 au CFU 2024 doivent être minorées du même montant.

Ainsi, après neutralisation de ce décalage de facturation, les charges à caractère général passent de 56,57 M€ au CA 2023 à 56,97 M€ au CFU 2024, soit une légère hausse de 0,4 M€ (+0,7 %).



Cette légère évolution des charges à caractère général s'explique par un ralentissement en particulier des prix de l'énergie ainsi que la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses menés par l'ensemble des services depuis 2022.

Ainsi, les dépenses totales concernant les fluides (eau, électricité, fournitures, combustibles et carburants) reculent de plus de 1,77 M€ entre 2024 et 2025. Cette baisse s'explique par le recul des prix constaté en 2025 ainsi que la poursuite des efforts de maîtrise des consommations.

Les montants corréleront avec le contexte national, avec des prix de l'énergie qui se replient, atteignant - 5,6% en moyenne , avec des variations différentes selon les ressources en moyenne : une forte baisse de l'électricité (-11,9% contre +15,7% en 2024), les produits pétroliers (-4,4% , similaire à 2024 avec -4,7%), qui compense en partie la hausse des prix du gaz (+ 9,7% alors qu'en 2024, les prix étaient en diminution de 1%).

A noter, qu'un dispositif innovant et vertueux, le fond Intracting « mémoire des évitements », a été mis en place en 2024 pour capter les économies réalisées sur les dépenses de fluide et de les affecter au financement d'opérations de rénovation énergétique (exemples : changement de systèmes d'éclairage avec le passage en LED, isolation de combles et toitures, optimisation de systèmes de chauffage...). Ainsi ce mode de financement permet d'accélérer la réalisation de travaux qui permettront, à leur tour, de réaliser de nouvelles économies d'énergie. Ces nouvelles économies alimenteront à nouveau le fond Intracting.

Les autres dépenses évoluent de +2,24M€ par rapport au CFU 2024 :

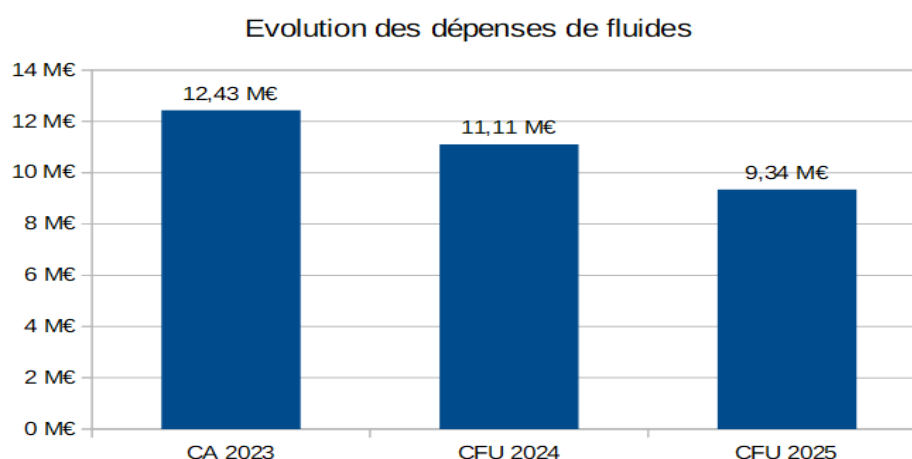
- L'entretien des bâtiments et prestations ont progressé de 770K€ en 2025, dont 200K€ financés pour les écoles maternelles et élémentaires et 185K€ pour les autres sites de la ville, et concerne des petits travaux comme les recouvrements de sol, étanchéités.
- Les redevances pour services rendus présentent une hausse de 290K€. C'est une somme perçue auprès des usagers en contrepartie directe des services de la ville (traitement et tri des déchets).
- Les dépenses consacrées au nettoyage des espaces publics augmentent de 540 K€. Cette progression traduit l'effort de la ville en matière de propreté urbaine et ce en complément des interventions de la Métropole.
- Un financement de 270K€ en 2025 a été réalisée dans le cadre de la conservation du patrimoine, et plus précisément pour les expositions de la Bande Dessinée.
- Une augmentation de 160K€ en 2025 des dépenses liées aux formations et aux concours pour l'ensemble des agents de la ville.
- Les dépenses liées aux déplacements, missions et réceptions progressent de 130K€ et s'explique par l'évolution des prestations dans le cadre de la biennale des villes.
- Les fournitures ont évolué de 208K€ dont 143K€ sont liés à l'habillement des agents de la ville.

- les charges d'assurance poursuivent leur progression (70K€) du fait d'un désengagement continu des assurances vis-à-vis du secteur public local. Si on prend uniquement le financement de l'Assurance responsabilité dont « Prestations de services assurance automobile » ou dommages de biens, elle présente une évolution d'environ 100K€.
- enfin, 47 K€ ont été consacré à la sensibilisation à la gestion canine en ville et 85 K€ à l'entretien des pigeonniers.

Par ailleurs, d'autres postes de dépense enregistrent des baisses et notamment les frais de télécommunication et postaux (-82K€) et les frais d'honoraires (- 243K€).

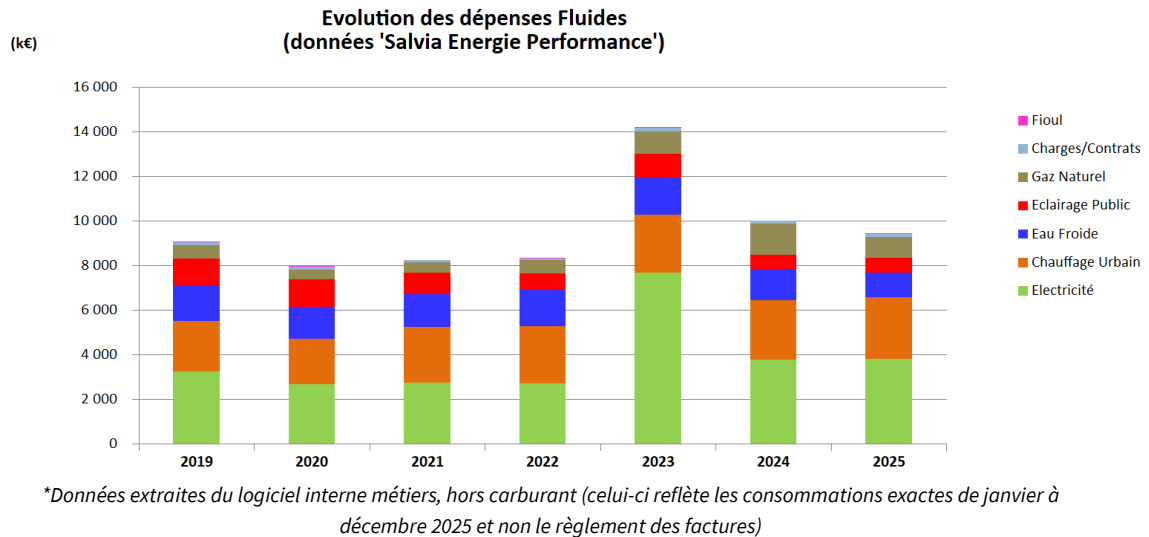
Enfin, les autres dépenses comprenant les refacturations des budgets annexes ont diminué de 300K€.

Focus sur les dépenses liées aux fluides



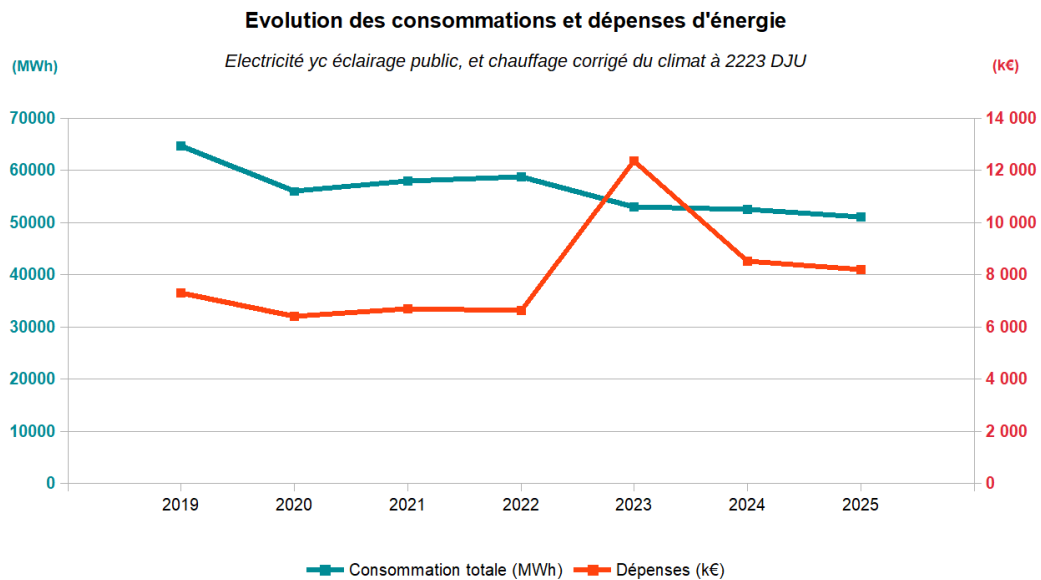
* données issues du logiciel financier

Les poids des dépenses de « fluides » (principalement chauffage, électricité, carburant, gaz et eau de l'ensemble des bâtiments municipaux et de l'espace public) dans le budget diminuent à nouveau en 2025. En effet, les dépenses de « fluides » représentaient 22% des charges à caractère général en 2023, 19,5 % en 2024 et 16,26% en 2025.



Les consommations globales d'énergie (corrigées du climat) sont en baisse de 3% cette année, poursuivant la tendance générale de ces dernières années (-21% depuis 2019, dernière année de référence avant l'épisode COVID 19).

Les dépenses sont également en baisse (-6%) après le pic exceptionnel de 2023 (effet direct de la crise énergétique de fin 2022). L'ensemble des tarifs de fourniture d'énergie restent toutefois supérieurs aux années d'avant-crise et maintiennent le budget global à un niveau de 9,4 Millions d'Euros environ (dont 8,19 Millions d'Euros pour la partie "énergie").



**Superposition des consommations et des dépenses pour la partie Énergie seulement (y compris éclairage public mais hors carburants et, donc hors dépenses d'eau)*

Autres dépenses

Les autres dépenses rassemblent les inscriptions budgétaires réalisées au chapitre 014 « Atténuation de produits » et au chapitre 6586 « frais de fonctionnement des groupes d'élus ».

Pour le chapitre 014, les dépenses ont diminué de 870K€, passant de 2,73M€ à 1,86M€. Cette baisse s'explique par la constitution d'une « provision » de 1,4M€ permettant de faire face aux réclamations de contribuables indûment taxés suite à la mise en place, par les services fiscaux, de la plateforme GMBI « je gère mon bien immobilier », non inscrite en 2025.

La loi de finances pour 2025 a prévu un dispositif (DILICO) permettant de mettre à contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics à hauteur 1 milliard d'euros sur les ressources fiscales des communes, des départements et des régions dont 500 M€ pour les communes. Ainsi, la ville a fait l'objet d'un premier prélèvement sur recette au titre du DILICO en 2025 pour un montant de 700K€.

Enfin, les frais de fonctionnement des groupes d'élus évoluent légèrement passant de 84K€ à 95K€.

Charges financières, dépenses exceptionnelles et provisions

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Charges financières	6,82	6,69	6,65
Charges exceptionnelles	0,12	0,15	0,05
Dotation provisions semi budgétaires	1,89	0,93	1,85
TOTAL	8,83	7,77	8,55

Les charges financières diminuent légèrement de -0,13 M€ entre 2023 et 2024, en raison des légères baisses observées sur les taux d'intérêt fin 2024.

Les charges financières intègrent des charges d'intérêt refacturées à la Métropole en contrepartie d'une dette récupérable que détient la Ville de Grenoble envers la Métropole au titre du transfert de la compétence « voirie ». Les intérêts liés à la dette récupérable s'élèvent à 0,5 M€ en 2024 et sont refacturés à la Métropole. Ils sont enregistrés au chapitre 76 du présent compte financier unique.

Ces montants intègrent également le remboursement à la Métropole des charges d'intérêts liées à la régularisation de l'encours de dette du budget eau transféré à la Métropole en 2015 (cf. délibération n°65-18360 du CM 08/07/2019).

Les charges exceptionnelles diminuent de 100K€ en 2025. En effet, 97K€ ont été financés en 2024 pour le versement d'une subvention, dans le cadre du programme infra convention.

Le montant des dotations aux provisions est de 1,85M€, en évolution de 920K€ par rapport en 2024. En 2025, il a été constitué une provision pour dépréciation des titres de participation de la SPL Eau de Grenoble à hauteur de 1,18M€. Le reste du montant concerne des provisions pour litiges.

Épargnes

Des soldes d'épargnes en hausse cette année

En millions d'euros	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Recettes de gestion courante (1)	321,89	327,69	340,92
Dépenses de gestion courante (2')	256,63	283,67	280,89
Épargne de gestion courante (TIR non déduits) = 1-2'	65,25	44,02	60,03
Épargne de gestion courante (3) = 1-2	66,15	44,92	61,22
<i>Retraitement (décalage budget annexe cuisine centrale)</i>	<i>-5,40</i>	<i>5,40</i>	
Épargne de gestion courante (3) = 1-2 retraitée BA Cuisine Centrale	60,76	50,31	61,22

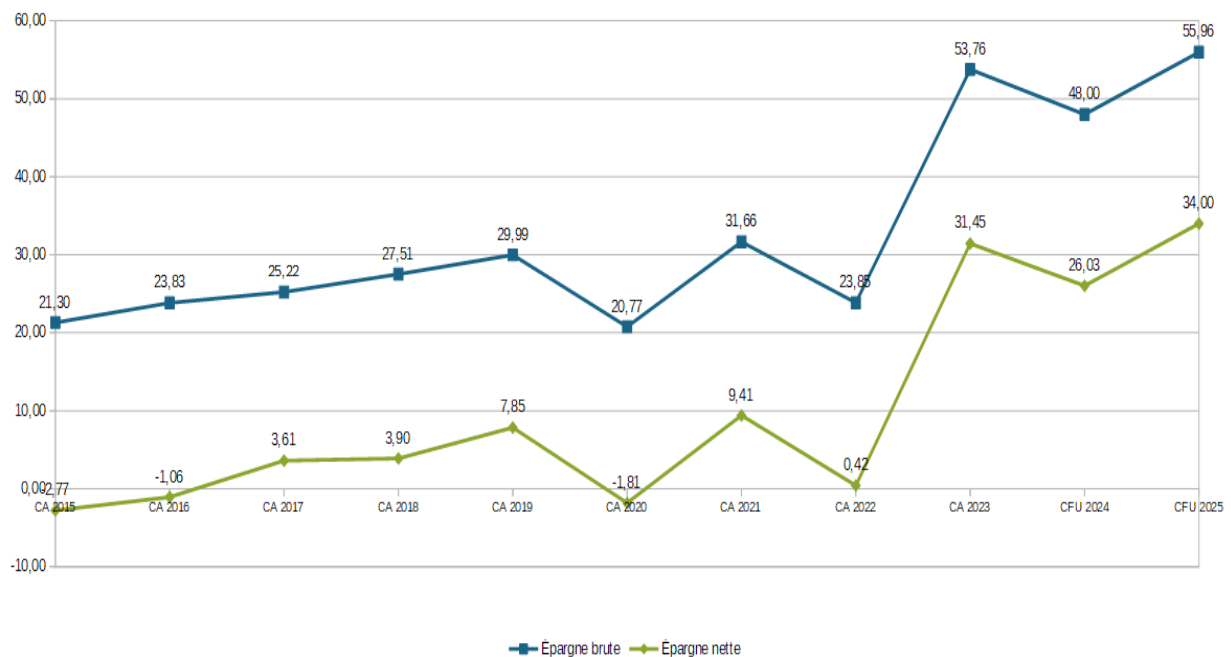
L'épargne de gestion courante reflète le résultat de l'exécution courante du budget municipal. Cette épargne est systématiquement corrigée des travaux d'investissement en régie (TIR) qui viennent réduire le montant des dépenses de gestion courante (0,90 M€ en 2024 et 1,2M€ en 2025).

Compte tenu de la très forte hausse des recettes de gestion courante (+13,2M€) et de la faible progression des dépenses de gestion courante après retraitement des dépenses liées à la restauration scolaire (+2,6M€), l'épargne de gestion courante augmente de 10,9 M€ passant de 50,31 M€ (après retraitement) au CA 2024 à 61,22 M€ au CFU 2025.

A noter que la forte hausse des recettes de gestion courante résulte en partie de la perception de recettes exceptionnelles (fiscalité, régularisations diverses) non pérennes pour les prochaines années.

En millions d'euros	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Épargne de gestion courante (1)	66,15	44,92	61,22
<i>Retraitement (décalage budget annexe cuisine centrale)</i>	<i>-5,40</i>	<i>5,40</i>	
Épargne de gestion courante après retraitement	60,76	50,31	
Recettes exceptionnelles (2)	0,80	4,76	3,12
Dépenses exceptionnelles (3)	2,01	1,08	1,90
Frais financiers nets (après déduction dette récupérable) (4)	5,78	5,99	6,49
Épargne brute (5=1+2-3-4)	59,16	42,60	55,96
Remboursement du capital de la dette (après deduct° dette récup.)	22,32	21,97	21,96
Epargne nette après déduction dette récupérable et TIR	36,84	20,63	34,00
<i>Retraitement (décalage budget annexe cuisine centrale)</i>	<i>-5,40</i>	<i>5,40</i>	
Épargne nette après retraitement	31,45	26,02	34,00

Evolution des ratios d'épargne entre 2015 et 2025
(en M€)



L'autofinancement brut (épargne brute) enregistre une hausse de près de 9M€ par rapport à l'année précédente et demeure à un niveau élevé (55,96M€).

Le taux d'autofinancement brut (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) atteint 15,85%. Ce niveau est très satisfaisant au regard des communes de la strate et conforme aux objectifs financiers fixés.

Après déduction des TIR et de la dette récupérable, l'autofinancement net (épargne nette) 2025 qui contribue directement au financement des investissements atteint 34M€, en hausse de 8M€ par rapport à 2024.

Budget d'investissement

Annexe environnementale au CFU 2025 : la grille d'analyse environnementale et sociale

Cadre réglementaire

Issue du Pacte vert européen de décembre 2019, l'Article 191 de la loi de finances pour 2024 rend obligatoire, pour les entités publiques locales appliquant le référentiel M57 et comportant plus de 3 500 habitants, la production d'une annexe environnementale permettant d'identifier les « Impacts du budget pour la transition écologique » des collectivités locales à partir du CFU 2024.

Cette annexe environnementale constitue une nouvelle cotation des dépenses d'investissement réalisées selon leur impact sur l'environnement. Elle s'appuie sur la taxonomie européenne et doit permettre de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique selon 6 axes. Les collectivités soumises à cette nouvelle obligation réglementaire ont la liberté de coter les dépenses avec leurs propres outils. Pour 2025, une cotation des dépenses d'investissement sur l'axe 1 - Atténuation du changement climatique et l'axe 6 – Préservation de la biodiversité, est attendu au niveau réglementaire.

La grille d'analyse environnementale et sociale de la ville récompensée par le prix de l'innovation de l'AFIGESE

Pour réaliser ce travail de cotation et d'analyse des projets, la Ville de Grenoble a choisi de développer, en 2024, un outil d'aide à la décision, la grille d'analyse environnementale et sociale, pour aider à l'arbitrage et à la priorisation politiques des projets municipaux. Issue d'un mélange de référentiels (taxonomie européenne, Corporate Sustainability Reporting Directive, théorie du Donut, Grille d'analyse transition écologique de la Métropole du Grand Lyon) et construite en double matérialité, cette grille permet de réaliser une analyse multicritère et transversale des projets d'investissement et de fonctionnement de la collectivité au regard d'un ensemble d'enjeux environnementaux et sociaux. La grille d'analyse ayant été construite à partir de la taxonomie européenne, la ville a été en mesure d'analyser l'impact environnemental des investissements réalisés et de renseigner l'annexe

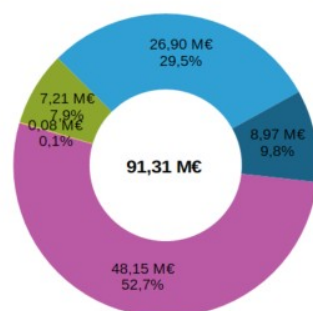
environnementale sur l'ensemble des six axes dès le CFU 2024. Cette méthode innovante permet également de renseigner un volet social lié aux garanties minimales.

Cet outil d'aide à la décision a reçu la distinction du prix de l'innovation 2025 décerné par l'AFIGESE.

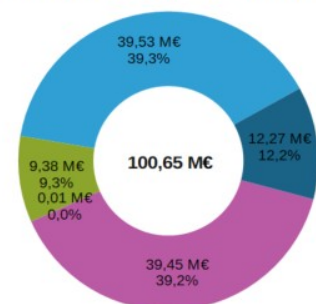
Une présentation de la méthodologie et des résultats détaillés 2025 est proposée en annexe de ce présent document d'analyse du CFU 2025.

Une hausse des recettes d'investissement

Recettes réelles d'investissement 2024



Recettes réelles d'investissement 2025



■ Emprunts nouveaux
■ Ress. propres d'inv.
■ Opérations pour cpte de tiers
■ Affectation en réserves (1068)
■ Opérations aff. aux emprunts
■ Subventions et autres ress. d'inv.

Les recettes réelles d'investissement progressent de + 9,33 M€, passant de 91,31 M€ en 2024 à 100,65 M€ en 2025.

Cette évolution s'explique principalement par :

- les recettes liées à l'emprunt progressent également (+ 12,62 M€)
- les subventions d'investissement reçues et autre ressources propres (+ 3,30 M€)
- les ressources propres d'investissement (+ 2,17 M€)
- une diminution du besoin de financement à couvrir par l'affectation de résultats de fonctionnement pour -8,70M€.

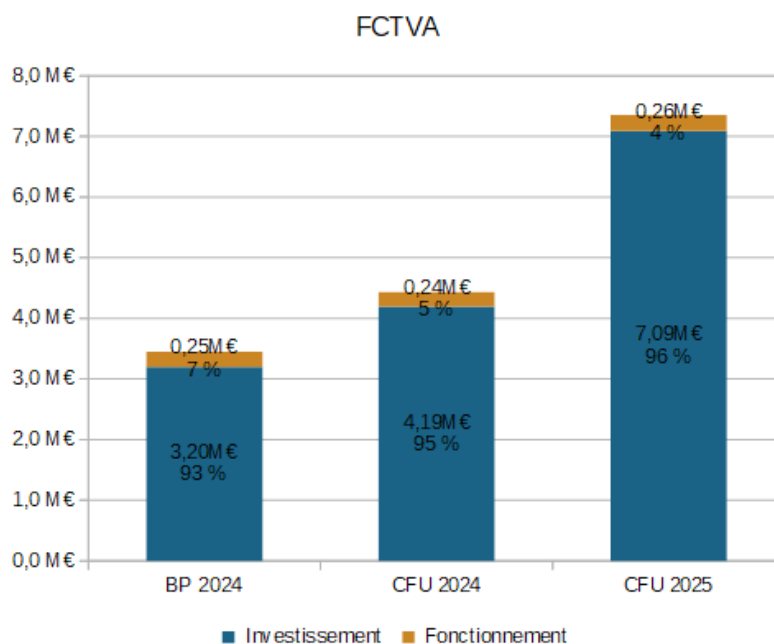
Une augmentation des ressources propres d'investissement



Les ressources propres s'élèvent à 9,38 M€ en 2025 contre 7,21 M€ en 2024, soit une augmentation de 2,17 M€.

Cette hausse s'explique principalement par la progression des recettes de FCTVA (+ 2,90 M€) du fait de l'accélération des investissements, dont le volume augmente depuis 3 ans.

Une hausse des recettes attribuées au titre du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)



Pour mémoire, le FCTVA consiste pour l'État à compenser aux collectivités territoriales la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Il est calculé sur les dépenses d'équipement

(acquisition et travaux) des communes durant l'année précédente (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pu être récupérée par la voie fiscale.

Le FCTVA 2025 est en progression de 2,92 M€ en lien avec la hausse des dépenses d'investissement réalisées au titre des études et travaux principalement.

Cette progression prend aussi en compte l'actualisation de l'assiette des dépenses éligibles. Elle fait suite à l'arrêté du 30 janvier 2024 et fixe une évolution de la liste des comptes éligibles à la procédure de traitement automatisé relative à l'attribution du FCTVA ajoutée. (mentionnée à l'article L. 1615-1 du code général des collectivités territoriales).

Une augmentation du recours à l'emprunt

En millions d'euros	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
Emprunts nouveaux	15,01	26,90	39,53

Le montant des emprunts nouveaux a progressé de 12,6 M€ en 2025, passant de 26,90 M€ en 2024 à 39,53 M€ en 2025.

Hausse des autres ressources d'investissement : subventions perçues

Les autres ressources d'investissement sont constituées principalement des subventions d'investissement, auxquelles s'ajoutent des annulations sur exercice antérieur de dépenses d'immobilisations en cours ou corporelles.

Financier	CA 2023		CFU 2024		CFU 2025	
INVESTISSEMENT	M€	%	M€	%	M€	%
État	4,41	66,2%	3,84	46,1%	7,67	63,2%
Région	0,02	0,2%	0,05	0,6%	0,45	3,7%
Département	0,65	9,8%	1,75	21,1%	1,72	14,2%
Métropole	0,08	1,2%	0,77	9,2%	0,45	3,7%
Union Européenne	0,82	12,3%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
Autres organismes	0,68	10,2%	1,91	23,0%	1,85	15,2%
TOTAL	6,66	100,0%	8,32	100,0%	12,14	100,0%

Les subventions d'investissement versées par nos partenaires passent de 8,32 M€ en 2024 à 12,14 M€ en 2025, soit une hausse de 3,82 M€. Compte tenu des modalités de financement des dépenses d'investissement et de leur phasage, il est normal de constater des variations d'une année sur l'autre.

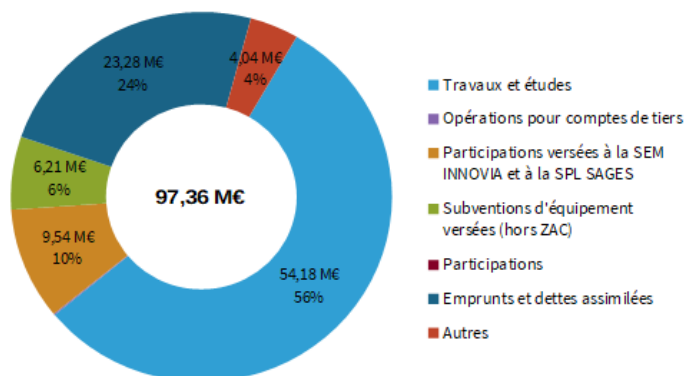
La Ville a perçu en 2025 les subventions d'investissement suivantes :

- **de l'État : 7,67 M€ en 2025 contre 3,84 M€ en 2024 dont :**

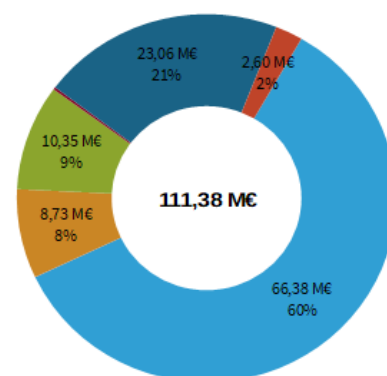
- 0,50 M€ au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
- 1,52 M€ au titre des contrats ANRU 2 Villeneuve ;
- 3,03 M€ d'aide de la DRAC dont 2,68 M€ pour la restauration de la Tour Perret.
- **Du Département : 1,72 M€ en 2025 contre 1,75 M€ en 2024 dont :**
 - **0,86 M€ de dotation territoriale pour des dossiers liés aux écoles (dotation territoriale),**
 - **0,86 M€ d'acompte pour les travaux de réfection de la Tour Perret.**
- **de la Métropole : 0,45 M€ en 2025 contre 0,77 M€ en 2024 dont :**
 - dont 0,24 M€ de refacturation à GAM dans le cadre du service commun.
- **d'Autres organismes : 2,29 M€ en 2025**
 - dont 0,37 M€ de la Région (Tour Perret et Mistral Immobilier),
 - dont 0,68 M€ de CITEO dans le cadre de l'amélioration du traitement des déchets,
 - dont 0,32 M€ d'ALCOME dans le cadre de la poursuite de l'accompagnement à la réduction des mégots jetés sur la voie publique,
 - dont 0,40 M€ du CCAS dans le cadre de la co-maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du Pôle Enfance des trembles et de la crèche Les P'tits Arlequins.

Une très forte hausse des investissements

Dépenses réelles d'investissement
CFU 2024



Dépenses réelles d'investissement
CFU 2025



Les dépenses réelles d'investissement 2025 s'élèvent à 111,38 M€ contre 97,36 M€ en 2024, **soit une augmentation de 14,02 M€ (+14,40 %)**.

Cette très forte progression des investissements est le résultat de la politique d'accélération des investissements de transition sur laquelle s'est engagée la Ville.

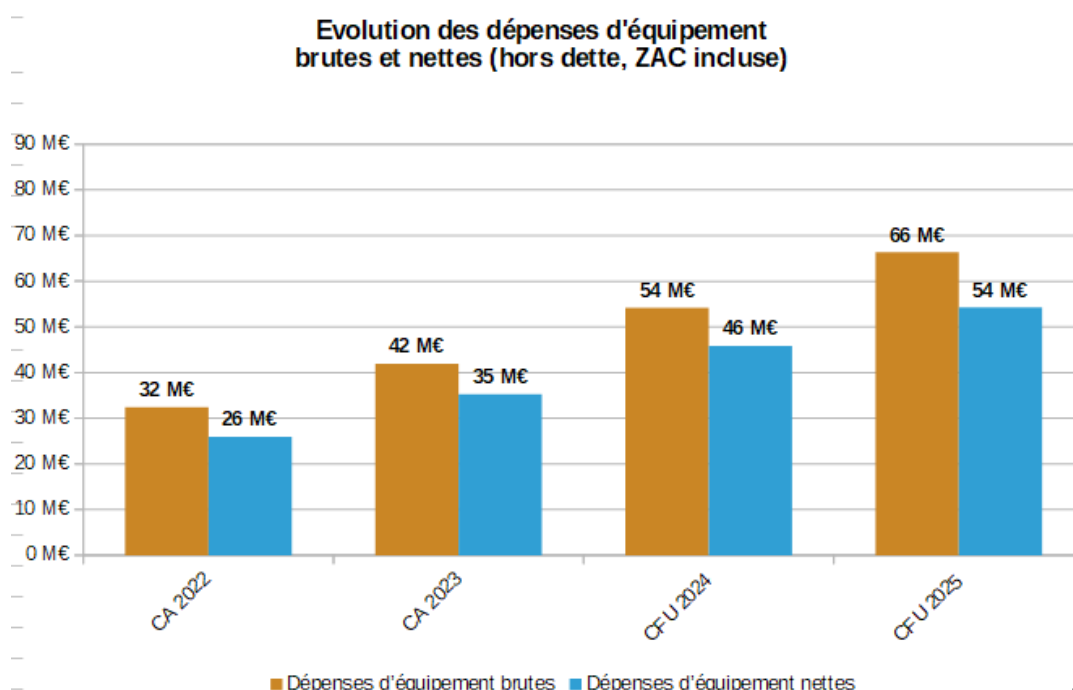
Cette augmentation se décompose ainsi :

- dépenses pour équipements et travaux : +12,2 M€ ;
- subventions d'équipement versées : + 4,14 M€

et contenue par une diminution :

- des opérations d'aménagement concédées (ZAC) : -0,82 M€ ;
- des remboursements d'emprunt : - 0,22 M€ ;
- autres : -1,43 M€.

Une progression des dépenses d'équipement et d'aménagement (ZAC)



Les dépenses nettes d'équipement augmentent fortement pour la deuxième année consécutive : + 18,27 % entre 2024 et 2025 (+8,38M€) après une progression de 30% entre 2023 et 2024. Ainsi, la ville a réalisé plus de 75,10 M€ d'investissements bruts et 54,24 M€ en dépenses nettes (dépenses – recettes) en 2025.

Les acquisitions, travaux et études agrègent :

1. Les frais d'études, d'acquisitions de logiciel... (chapitre 20 « immobilisations incorporelles ») ;
2. Les acquisitions de biens immobiliers et mobiliers, les travaux réalisés dans l'année (chapitre 21 « immobilisations corporelles ») ;
3. Les immobilisations en cours (travaux pluriannuels) à l'exception des avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des ZAC ;
4. Les opérations d'équipement.

A noter que les dépenses liées aux opérations d'aménagement concédées dans le cadre des ZAC Presqu'île, Flaubert, Abbaye, Châtelet, Washington Sud et Bouchayer-Viallet diminuent de 0,81 M€, passant de 9,54 M€ à 8,73 M€.

Les tensions rencontrées sur marché de l'immobilier entraîne des difficultés de commercialisation, des décalages et/ou une diminution des prix des cessions immobilières prévues dans le cadre des programmes, ce qui impacte directement l'équilibre financiers des opérations d'aménagement concédées. Par ailleurs, compte tenu de la hausse des taux d'intérêt, les aménageurs ont rencontré des difficultés d'accès à l'emprunt auprès de leurs établissements bancaires. La Ville accompagne les aménageurs en ajustant le montant des avances versées.

Une légère baisse des subventions d'équipements versées

Les subventions d'équipement intègrent toutes les subventions versées par la Ville à des tiers pour la réalisation d'opérations d'investissement.

Les subventions d'équipement baissent de -0,67 M€ entre 2024 et 2025 et s'élèvent à 10,35 M€.

Ces subventions d'équipement se répartissent principalement comme suit :

- le versement, en année pleine, des subventions aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation du parc de logements sociaux, prévues au titre du bouclier social à hauteur de 1,6 M€,
- 0,90M€ au service informatique commun ville / Métropole pour le financement de logiciels,
- le versement à la Métropole de fonds de concours dans le cadre des travaux d'aménagement d'espaces publics (2,07 M€) ou des programmes de rénovation de l'habitat dans les quartiers Villeneuve (0,57 M€) et de Mistral (0,84 M€).

Par ailleurs, l'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole dans le cadre de transferts de compétence concerne essentiellement la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (0,69 M€), les ouvrages d'art (0,21 M€) et Alpexpo (0,20 M€).

Principaux investissements 2025

La Ville a accéléré son programme d'investissement en 2025, notamment en matière d'aménagement :

- La Ville a versé 12,3 M€ de participations dans le cadre des ZAC Presqu'île, Flaubert, Abbaye, Châtelet, Washington Sud et Bouchayer-Viallet ;
- Dans le cadre de ses conventions ANRU 2, la Ville a consacré 10,8 M€ aux projets sur la Villeneuve ;
- 7,1 M€ ont été consacrés au développement d'espaces publics apaisés, végétalisés et rafraîchissants (aménagement, désimperméabilisation et végétalisation d'espaces publics, places aux enfants et cours d'écoles, aires de jeux pour enfants et les fontaines).

Le plan de rénovation des équipements de la Ville s'est élevé à 32,72 M€ en 2025 :

- Dont 9,20 M€ pour des travaux dans les équipements sportifs dont 5,11 M€ pour la rénovation des gymnases Jouhaux et Malherbe ;
- Dont 9,66 M€ pour des travaux dans les équipements culturels dont 6,4 M€ consacrés aux travaux de la Tour Perret ;
- Dont 8,66 M€ pour les travaux dans les écoles et les bâtiments sociaux-culturels ;
- Dont 4,78 M€ de travaux dans les locaux utilisés par les agents pour un service public de qualité ; dont 1,38 M€ pour la transformation du centre municipal Jacquard ;
- Dont 0,94 M€ pour les travaux dans les bâtiments à vocation sociale et de santé.

Enfin, une enveloppe de 4,13 M€ a été consacrée en 2025 au numérique, 2,86 M€ à la qualité de l'air via la modernisation et la transition du parc de véhicules et des engins intervenant sur l'espace public et 0,52M€ pour les cimetières.

Principaux projets d'investissements	Dépense	Recette	Net investi en 2025 Par la Ville
Fabrique de la Ville	34 253K€	-3 298K€	30 955K€
dont ZAC Presqu'île scientifique	7 600K€	0K€	7 600K€
dont ANRU 2 Villeneuve – Pôle Enfance des Trembles	4 800K€	-1 057K€	3 743K€
dont Aménagement espace public Grande ESPLANADE	3 201K€	0K€	4 346K€
dont Fonds de concours Métro pour travaux sur l'espace public	3 005K€	0K€	3 005K€
Espaces publics apaisés, végétalisés et rafraichissants et investissements de proximité	7 101K€	-1 280K€	5 821K€
dont Places aux enfants et cours d'écoles	1 724K€	-59K€	1 666K€
dont Parc Paul Mistral Ouest	1 456K€	0K€	1 456K€
dont aménagement, végétalisation	655K€	0K€	655K€
Sport	9 207K€	-793K€	8 414K€
dont rénovation globale des gymnases Jouhaux et Malherbe	5 112K€	-118K€	4 994K€
dont travaux dans les bâtiments sportifs	1 042K€	0K€	1 042K€
dont école grenobloise du vélo	571K€	-174K€	397K€
Patrimoine	6 574K€	-3 959K€	2 615K€
dont Tour Perret	6 391K€	-3 633K€	2 759K€
dont Préservation des bâtiments patrimoniaux	183K€	0K€	183K€
Ecoles et équipements socio-culturels	8 668K€	-1 962K€	10 630K€
dont rénovation thermique de l'école Buisson	5 310K€	0K€	5 310K€
dont travaux dans les bâtiments scolaires	2 038K€	0K€	2 038K€
dont travaux dans les bâtiments socio-culturels, jeunesse et bases de plein air	379K€	0K€	379K€
Culture	3 088K€	-134K€	2 954K€
dont travaux dans les bâtiments culturels	620K€	0K€	620K€
dont Restructuration du réseau de lecture publique – bibliothèque Saint-Bruno	587K€	0K€	587K€
dont subvention aux opérateurs privés	595K€	0K€	595K€
Rénovation des locaux des agents pour un service public de qualité	4 787K€	-100K€	4 687K€
dont réaménagement du Centre technique Jacquard	1 385K€	0K€	1 385K€
Transition numérique	4 136K€	-173K€	3 962K€
dont Informatique - Projets services communs	2 066K€	0K€	2 066K€
dont Informatique - Poste de travail	917K€	0K€	917K€
dont Informatique – Logiciel	793K€	0K€	793K€
Optimisation et gestion du patrimoine municipal	2 389K€	0K€	2 389K€
dont acquisitions / cessions	910K€	0K€	910K€
dont travaux dans les bâtiments associatifs, multi-activités, logements et autres	397K€	0K€	397K€
Qualité de l'air	2 861K€	0K€	2 861K€
dont Parc de véhicules	1 461K€	0K€	1 461K€
dont Véhicules espaces publics (PU, SNV)	1 389K€	0K€	1 389K€
Stationnement et mobilité (Aménagement, exploitation stationnement payant sur Voirie)	1 030K€	0K€	1 030K€
Solidarités	940K€	-48K€	892K€
Cimetières	525K€	0K€	525K€
Moyen des services	266K€	0K€	266K€
Elections	40K€	0K€	40K€
Associations	31K€	0K€	31K€
Total Général	85 896K€	-11 746K€	74 149K€

« Mémoire des évitements » : un dispositif performant et vertueux

Engagée dans la transition écologique, la municipalité mène depuis plusieurs années des mesures de sobriété énergétique et d'efficacité énergétique (comme la régulation du chauffage et de la climatisation ou la rénovation énergétique des bâtiments). En 2024, afin de valoriser ces actions, la Ville a mis en place un outil innovant appelé « mémoire des évitements ». Cet outil budgétaire robuste permet de suivre et de rediriger les gains énergétiques réalisés par la Ville vers le financement de projets vertueux d'un point de vue énergétique.

Le fonds « mémoire des évitements » s'appuie sur le mécanisme d'intracating, élaboré il y a près de 30 ans à Stuttgart et expérimenté récemment à Albertville. Ce dispositif permet de transformer les économies d'énergie réalisées en levier de financement permettant de réinvestir dans de nouveaux projets d'efficacité énergétique. Ce fonds interne peut être alimenté par les économies d'énergie réalisées, la vente de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), une partie du FCTVA liée aux investissements de transition, la bonification environnementale de certaines subventions ou les primes exceptionnelles liées à l'énergie. En complément, des acteurs externes, tels que la banque des territoires, proposent des dispositifs de préfinancement.

En 2024, la baisse des dépenses de fluides a permis d'alimenter le fond à hauteur de 1 M€ au BP 2025 dédiés à la réalisation de projets devant générer des économies de fluides.

Finalement, **plus de 750K€ ont été investis au cours de l'année 2025** dans les projets suivants :

- 515K€ pour le relamping d'équipements sportifs (Plan Stades) ;
- 115K€ pour la création de centrales solaires photovoltaïques ;
- 63K€ vers des projets visant à réduire les consommations d'eau ;
- 65K€ vers divers de projets d'amélioration des systèmes de chauffage.

Les économies d'énergie issues de ces investissements ont été évaluées à hauteur de 140K€/an ce qui en fait des investissements de haute performance d'un point de vue énergétique mais aussi financier (retour sur investissement moyen de 5,3 années).

Ces économies d'énergie ainsi que les crédits 2025 non consommés ont été alloués au BP 2026 et fléchés vers de nouveaux projets vertueux. Les résultats 2025 permettent désormais de faire fonctionner le fonds « Mémoire des évitements » par un autofinancement pérennisé.

Le financement des participations financières en 2025

Les participations sont des dépenses comptabilisées au chapitre 26 « participations et créances rattachées ». Il s'agit de l'ensemble des opérations liées aux prises de participation de la Ville de Grenoble dans d'autres entités.

Les participations versées en 2025 s'élèvent à 241K€, dont 234K€ s'inscrivent dans la souscription d'actions nouvelles de recapitalisation de la SPL « SAGES ».

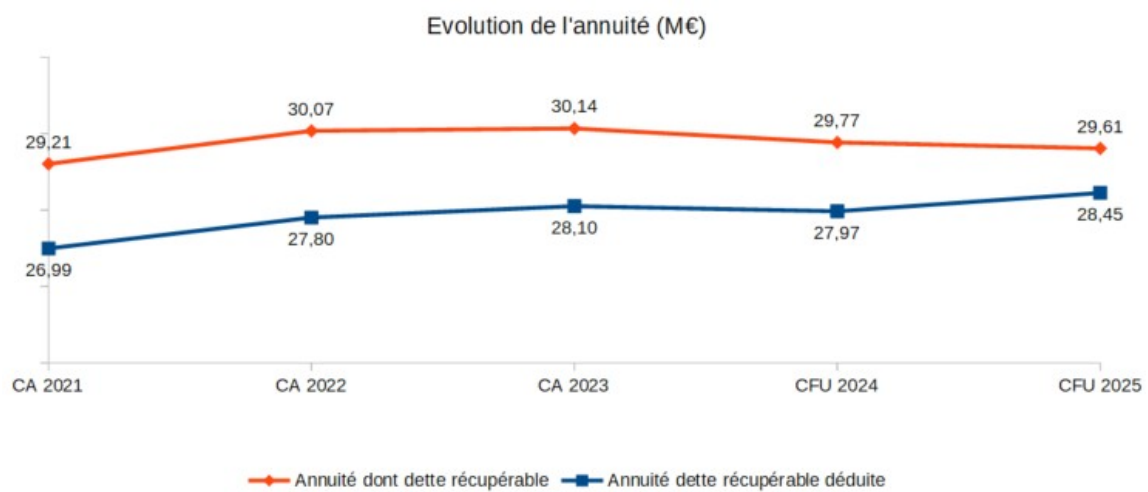
Une baisse des opérations pour compte de tiers

Les dépenses d'opérations pour compte de tiers constituent la contrepartie des opérations passées en recettes de la section d'investissement.

Elles s'élèvent à hauteur de 20K€ et diminuent de 91 K€ par rapport à 2024.

L'année 2024 marque la fin des travaux de péril effectués pour le compte de particuliers et de travaux sur le centre sportif de la Rampe.

Une stabilité du remboursement de la dette

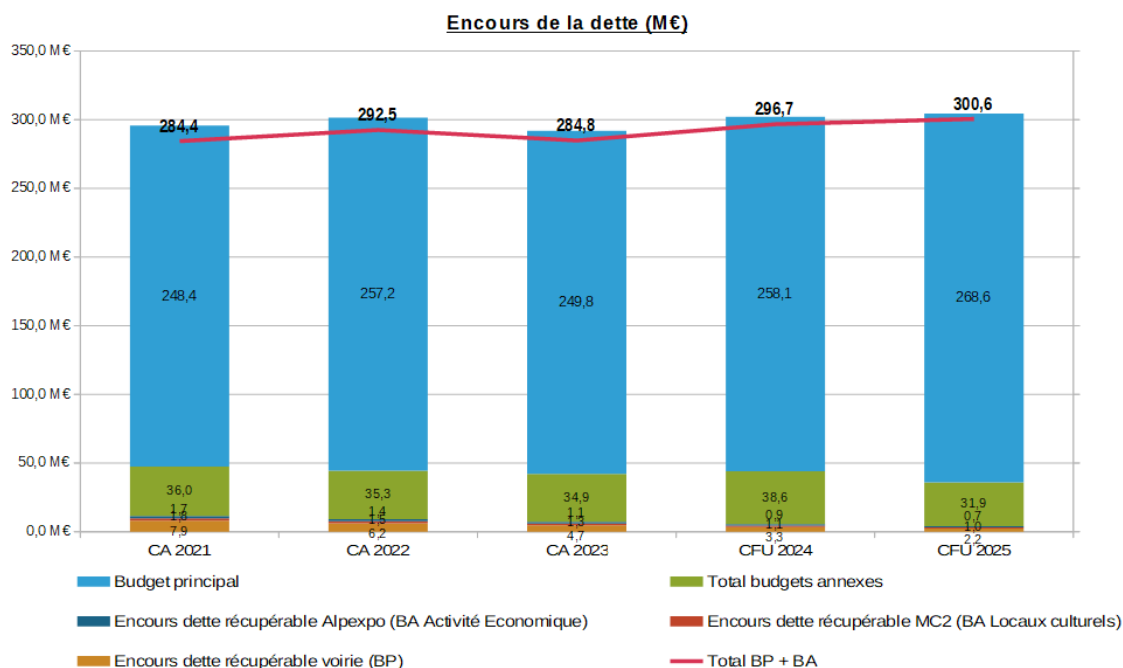


L'annuité de la dette correspond à la somme du remboursement en capital des emprunts (investissement) et des frais financiers nets (fonctionnement). L'annuité 2025, après déduction de la dette récupérable, augmente légèrement par rapport à 2024 (+0,02 M€).

En 2025 la Ville a remboursé 28,5 M€ de capital, déduction faite de la dette récupérable.

Le mécanisme de dette récupérable est applicable par délibération du Conseil Municipal prise en date du 21 décembre 2015. Cette délibération prévoit, pour une durée de 15 ans à compter de 2015, un remboursement annuel par la Métropole du capital d'un emprunt initial de 25,11 M€ au taux de 2 %.

Dès lors, pendant cette période, la Ville de Grenoble se verra rembourser une annuité de dette liée à des emprunts qui auraient dû être transférés à la Métropole car liés au financement de la compétence voirie transférée en 2015. Cela se traduit par une recette de fonctionnement au chapitre 76 pour les intérêts refacturés et une recette d'investissement au chapitre 27 pour l'amortissement du capital refacturé.



Hors déduction de la dette récupérable, l'encours de dette (tous budgets confondus), augmente de 3,86 M€ (+1,30 %) passant de 296,7 M€ au CFU 2024 à 300,6 M€ au CFU 2025:

- L'encours du budget principal augmente de +10,48 M€ (+3,90%) passant de 258,13 M€ au 31/12/2024 à 268,61 M€ au 31/12/2025.
- L'encours des budgets annexes diminue de 6,61 M€ (-20,7 %) passant de 38,56 M€ au 31/12/2024 à 31,94 M€ au 31/12/2025.

Après déduction de la dette récupérable¹, l'encours de la dette (tous budgets confondus), augmente de 5,33 M€ (+1,83 %) passant de 291,3 M€ au CFU 2024 à 296,61 M€ au CFU 2025 :

- L'encours du budget principal augmente de 11,58 M€ (+4,35 %) passant de 254,79 M€ au 31/12/2024 à 266,37 M€ au 31/12/2025.
- L'encours des budgets annexes baisse de 6,25 M€ (-17,13 %) passant de 36,49 M€ au 31/12/2024 à 30,25 M€ au 31/12/2025.

Compte tenu de l'augmentation du niveau d'épargne brute (+8 M€ par rapport à 2024 après retraitement) et de la progression du niveau d'endettement (+ 10,48 M€), le délai de désendettement s'établit à 4,8 ans en 2025 contre 5,4 ans en 2024.

Le délai de désendettement reste à un niveau très faible, reflétant ainsi la bonne maîtrise de l'endettement.

Le taux d'endettement (encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) baisse légèrement à 76,2 % en 2025 contre 77,2% en 2024.

¹ à savoir la dette récupérable voirie sur le budget principal, les dettes récupérables Alpeexpo et locaux économiques sur le BA Activités Economiques, la dette récupérable MC2 sur le BA Locaux Culturels.

Résultat de clôture

	CFU 2025
<i>En millions d'euros</i>	Réalisé
Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	48,70 M€
Reprise excédent de fonctionnement 2022	4,59 M€
Résultat de clôture de fonctionnement	53,29 M€
Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	3,42 M€
Reprise déficit d'investissement 2022	-42,97 M€
Besoin de financement de l'investissement	-39,55 M€
Solde restes à réaliser	-3,62 M€
RÉSULTAT	10,12 M€

Ce tableau intègre les excédents antérieurs et a donc pour vocation d'identifier les principales évolutions permettant de calculer le résultat de clôture de l'exercice. Une fois financé l'ensemble des dépenses, engagements (reste à réaliser 2024 se reportant sur l'exercice 2025) et déficits antérieurs, le résultat de clôture 2025 est excédentaire de 10,12 M€, en augmentation de 5,53 M€ par rapport au résultat de clôture 2024 (4,59 M€).

Ce résultat de clôture sera repris au budget 2026 en Décision Modificative n°1.

Annexes

Annexe 1 : Ratios réglementaires

Informations financières - ratios hors retraitements autres que DGCL	Moyenne de la strate 2024	CFU 2024	CFU 2025
Dépenses réelles de fonctionnement (sauf TIR) / population	1 354	1 811	1 818
Produit des impositions directes / population	827	1 307	1 373
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 559	2 083	2 221
Dépenses d'équipement brut / population	384	344	425
Encours de la dette / population	1 097	1 609	1 694
Encours de la dette hors dette récupérable / population		1 588	1 679
Dotation Globale de fonctionnement / population	222	181	183
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,4%	54,7%	56,3%
Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	94,4%	93,9%	88,4%
Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette hors capital de la dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement		93,5%	88,1%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	24,6%	16,5%	19,2%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	70,4%	77,2%	76,2%
Encours de la dette hors dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement		76,2%	75,6%
Encours de la dette / épargne brute (en nombre d'années)		5,4	4,8
(Épargne brute-remb annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement		5,78%	9,30%
Épargne brute/recettes réelles de fonctionnement		12,75%	15,85%

*Source : www.collectivites-locales.gouv.fr

Tous ratios : La population utilisée est la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu à la date de production des documents budgétaires (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).

C'est la population INSEE donnée par la fiche DGF de l'année N pour le vote du CA (N-1 au moment du vote du BP, la population prise en compte étant la dernière population connue au moment du vote). Pour mémoire, l'INSEE publie les chiffres de la population en fin d'exercice ; les chiffres de la population légale au 1er janvier N sont les chiffres du recensement de la

population N-3.

Ratio 4 : Les dépenses d'équipement brut comprennent les chapitres 20 (sauf 204), 21, 23, 45 auxquels sont ajoutés les travaux d'investissement en régie (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).

Données de référence

	CFU 2025
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	289 448 860
Produit des impositions directes (article 73111 et 7318)	217 687 186
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	352 297 355
Dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23, 45, TIR, OP d'équipement)	67 475 326
Encours de dette	268 612 104
Encours de la dette hors dette récupérable	266 367 563
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	28 984 884
Dépenses de personnel (chapitre 012)	162 928 891
Amortissement du capital de la dette	23 061 688
Amortissement du capital de la dette hors dette récupérable	21 961 151
Travaux d'Investissement en Régie (TIR)	1 076 489
Population (INSEE)	158 601
Épargne brute	55 834 453

Annexe 2 : budgets annexes et budget Régie Lumière

Budget annexe Activités économiques

Subvention d'équilibre de 2M€ ; soit une baisse de -0,5M€ par rapport à 2024

Le budget annexe Activités économiques a été créé en 1999.

Depuis le 1er janvier 2015, au titre de la compétence développement économique, de nombreux bâtiments affectés à ce budget ont été transférés à la Métropole, comme le Marché d'intérêt National, Cémoi, etc., et l'équipement Alpexpo en 2019.

Il intègre :

- certains biens loués qui sont restés la propriété de la ville lors du transfert de la compétence « développement économique » à la Métropole.
- le Palais des Sports Pierre Mendès France avec l'ensemble des dépenses et des recettes d'exploitation y afférant
- la salle Messiaen depuis 2025

Section de fonctionnement

Le résultat de l'année 2025 est déficitaire de 310K€ sur la section de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère augmentation entre 2024 et 2025, s'établissant à 1,64M€ contre 1,56 M€ l'année dernière.

Elle retrace principalement les charges de fonctionnement des locaux taxes foncières, charges d'entretien, fluides...

Les principales variations concernent les prestations et achats du Palais des sports(+59K€) et la salle Messiaen (+7K€) en hausse par rapport à 2024, ainsi que les fluides (+25K€). Les dépenses liées à la dette ont diminué de 42K€.

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 0,7M€ passant de 3,79 M€ en 2024 à 3,09 M€ en 2025.

La subvention exceptionnelle du budget principal présente un montant similaire à 2023 (2,01M€) en baisse par rapport à 2024 (2,47M€).

L'année 2024 a permis de résorber la hausse des dépenses liées à la taxe foncière ainsi que les fluides. Les prestations et achats du Palais des sports sont en diminution de 230K€ par rapport à 2024.

Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement (y compris remboursement de la dette) s'élèvent pour l'année 2025 à 1,34 M€ contre 1,84 M€ en 2024.

De travaux importants ont été réalisés en 2024 au Palais de Sports (tribunes..), présentant une baisse des investissements en 2025 à hauteur de 420K€.

Quant aux recettes réelles d'investissement, elles s'élèvent à 0,41 M€ en 2025 contre 0,73 M€ en 2024. Elles concernent notamment le remboursement de la dette récupérable sur les biens transférés à Grenoble Alpes Métropole.

Budget annexe Locaux culturels

Subvention d'équilibre de 1,15 M€ ; similaire à 2024

Ce budget annexe n'intègre plus aucun équipement suite au transfert de la MC2 à la Métropole au 1er janvier 2017 et à la constitution de la SCIC La Belle Électrique en 2022.

La Ville prend à sa charge sur ce budget annexe, les dépenses liées aux travaux, à l'entretien, au renouvellement des biens immobiliers ainsi que l'emprunt et l'amortissement concernant la SMA.

Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,31M€, en diminution de 170K€ par rapport à 2024, dont 155K€ sont liées à la baisse de l'emprunt.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe (1,15 M€) est en légère hausse par rapport à celle de 2024 (1,13M€).

Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 1,02 M€ en 2025 augmentent légèrement par rapport à 2024 (1 M€) et concernent essentiellement le remboursement du capital des emprunts.

Quant aux recettes, il s'agit de la reprise de résultat en N-1 ; soit 540K€ en 2025 contre 592K€ en 2024.

Budget annexe Selfs

Subvention versée par la ville de 0,77 M€ ; soit une hausse de 10K€ par rapport à 2024

Jusqu'en 2021, ce budget annexe retraçait les activités de restauration administrative du Self Clemenceau à destination essentiellement des agents de la Ville.

Depuis 2022, le self Clemenceau n'accueillant plus de convives, ce budget retrace les dépenses liées à la production de repas par le Self Clemenceau et les dépenses liées au fonctionnement du self ouvert dans le bâtiment Camille Claudel.

En 2025, les travaux entamés dans le bâtiment Camille Claudel ont relocalisé l'activité du Self boulevard Clémenceau, et devraient se finaliser en 2026.

Section de fonctionnement

Le résultat de l'année 2025 est déficitaire de 80 k€ sur la section de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,07M€ en 2025, contre 1,11M€

Elles sont liées à une diminution des coûts de personnels.

Quant aux dépenses d'alimentation, la hausse s'explique par l'inflation d'environ 2% des produits alimentaires et le choix de faire appel à des producteurs bio et / ou locaux.

Les recettes réelles représentent 1,09M€ , en baisse de 100K€ par rapport à 2024.

La subvention exceptionnelle versée par le budget principal de 766K€ , est en légère hausse par rapport à 2024 (+10K€).

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement en 2025 s'élèvent à 753 K€ en 2025, en hausse de +586K€.

Elle provient de l'opération de restructuration et d'extension du self Claudel entamée en 2024.

Il n'y a pas de recettes réelles sur ce budget.

Budget annexe Cuisine centrale

Subvention d'équilibre de 1,62 M€ ; soit une diminution de + 0,06M€ par rapport à 2024

Ce budget annexe rassemble l'ensemble des dépenses et recettes des activités réalisées par la cuisine centrale dans le cadre de la production des repas à destination notamment des restaurants scolaires, des crèches et haltes-garderies, ou du portage de repas. Une convention avec le CCAS en permet le suivi.

Pour information, les recettes des familles pour les repas scolaires sont perçues sur le budget principal. Les recettes du Budget Annexe sont enregistrées via une refacturation des dépenses de la Cuisine Centrale vers la Direction Éducation Jeunesse.

Section de fonctionnement

Le résultat de l'année 2025 est excédentaire de 1,23M€ sur la section de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 s'élèvent à 7,62 M€ contre 8,95 M€ en 2024, soit une

diminution de -1,33M€ qui concerne principalement , les denrées alimentaires (- 1,28M€). Il s'agit des opérations de régularisations comptables, expliquant ses variations.

Quant aux recettes réelles de 2025, elles s'élèvent à 9,33M€, soit inférieur à 200K€ par rapport à 2024. Pour rappel, en 2024, les recettes étaient de 14,9M€, auxquelles il faut retrancher la refacturation des repas vers la Direction Éducation Jeunesse pour 5,4 M€ correspondant à la recette de l'année précédente.

Dans le détail de ses recettes, la refacturation des repas de la restauration scolaire au budget principal a diminué de 0,44M€ passant de 6,1 M€ en 2024 à 5,74M€ en 2025.

Les différentes variations en fonctionnement ont ainsi entraîné une baisse légère de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de -60K€ ; soit une subvention de 1,62M€ en 2025.

Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2025 à hauteur de 673K€ sont en hausse (+93 k€) par rapport à 2024.

Depuis 2024, des financements sont prévus dans l'application du plan de soutien à la cuisine Mangin ; soit 105K€ en 2024 et 340K€ en 2025.

Les recettes réelles d'investissement réalisées en 2025 s'élèvent à 60k€ contre 35K€ en 2024. En complément, 180K€ ont été affectés dans le cadre de résultat des exercices précédents.

Budget annexe Mistral – Eaux Claires

Pas de subvention d'équilibre versée

Créé en 2005 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la ZAC Mistral-Eaux Claires, ce budget porte principalement sur l'amélioration du cadre de vie dans le respect des principes énoncés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Section de fonctionnement

En 2025, 251K€ de dépenses ont été réalisés, principalement liées au réaménagement et à l'insertion des pistes cyclables (Rhin, Danube et Anatole France).

Compte tenu de la reprise des résultats excédentaires de 2021 sur 2022 et des opérations de comptabilisation des stocks, ce budget n'a pas nécessité en 2025 de versement de subvention exceptionnelle du budget principal.

Régie lumière

Subvention d'équilibre de 3,1M€ ; soit une hausse de + 0,17M€ par rapport à 2025

Créée en septembre 2015, la Régie Lumière est une régie ayant une autonomie financière.

Elle intègre l'ensemble des flux financiers liés au CREM (contrat réalisation exploitation maintenance) passés

pour l'exploitation de l'éclairage public. En 2025, la municipalité a acté le changement de mode d'exploitation en régie directe qui sera totalement effectif à compter de 2026.

Outre la volonté politique de mettre en place des solutions économes en matière de consommation énergétique, la régie Lumière porte l'ensemble de la politique de développement, de modernisation, de renouvellement et d'entretien des points lumineux de la Ville. Ce budget intègre en outre l'ensemble des dépenses et recettes liées aux illuminations de Noël.

Section de fonctionnement

Le résultat de l'année 2025 est excédentaire de 888K€ sur la section de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,37M€ en 2025 contre 2,41 M€ en 2024 ; soit une légère diminution de 40K€.

Pour l'année 2025, le détail des dépenses varient par rapport à 2024 :

- 670k€ sont consacrés à la consommation d'énergie pour l'éclairage public et illuminations de Noël, représentant une baisse de la consommation d'énergie (-153K€)
- 1,31M€ sont consacrés notamment à la maintenance et à l'exploitation des installations, en hausse de 75K€
- une évolution de 43K€ concernant la refacturation des frais de personnel entre le budget principal et le budget annexe

Quant aux recettes, la principale ressource est la subvention du budget principal, s'élevant à 3,18 M€ en 2025. Elle est supérieure de 0,83M€ par rapport à 2024.

Pour les autres recettes, il est noté une baisse de l'encaissement des recettes CEE (certificat à économie d'énergie) pour un montant passant de 127K€ à 22K€.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,1M€ en 2025, inférieur d'environ d'1M€ par rapport à 2024.

Jusqu'en 2024, les travaux ont été destinées à permettre la réalisation d'économies d'énergie, pour 2,1 M€ en 2024.

A partir de 2025, les financements sont liés à l'installation et à l'éclairage public de la ville, à hauteur de 1,39M€ (290K€ en 2024).

Les autres dépenses d'investissement concernent le remboursement du capital de la dette (755 K€, en hausse de 9,35%).

Elles sont couvertes principalement par l'emprunt (0,5M€ contre 2,1M€ en 2024)

Résultat de clôture des budgets annexes

	CFU 2025				
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
<i>Budgets annexes</i>	BA Activités économiques	BA Locaux culturels	BA Selfs	BA Cuisine centrale	BA Mistral
Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	-0,31M€	0,69M€	-0,08M€	1,23M€	0,00M€
Reprise résultat de fonctionnement 2024	0,48M€	0,04M€	0,13M€	0,09M€	0,32M€
Résultat de clôture de fonctionnement	0,17M€	0,73M€	0,05M€	1,32M€	0,32M€
Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	0,84M€	-0,10M€	-0,61M€	-0,14M€	-0,25M€
Reprise résultat d'investissement 2024	1,99M€	-0,54M€	-0,05M€	-0,18M€	0,04M€
Besoin de financement de l'investissement	2,83M€	-0,64M€	-0,66M€	-0,32M€	-0,22M€
Solde restes à réaliser	-0,34M€	0,00M€	0,68M€	0,29M€	0,00M€
RÉSULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	2,66M€	0,09M€	0,07M€	1,30M€	0,11M€

Résultat de clôture consolidé

<i>En millions d'euros</i>	CFU 2025 RÉSULTAT CONSOLIDÉ (BP + BA hors Régie Lumière)
Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	50,22M€
Reprise résultat de fonctionnement 2024	1,22M€
Résultat de clôture de fonctionnement	3,63M€
Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	-1,50M€
Reprise résultat d'investissement 2024	-41,71M€
Besoin de financement de l'investissement	-43,21M€
Solde restes à réaliser	-2,99M€
RÉSULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	12,67M€

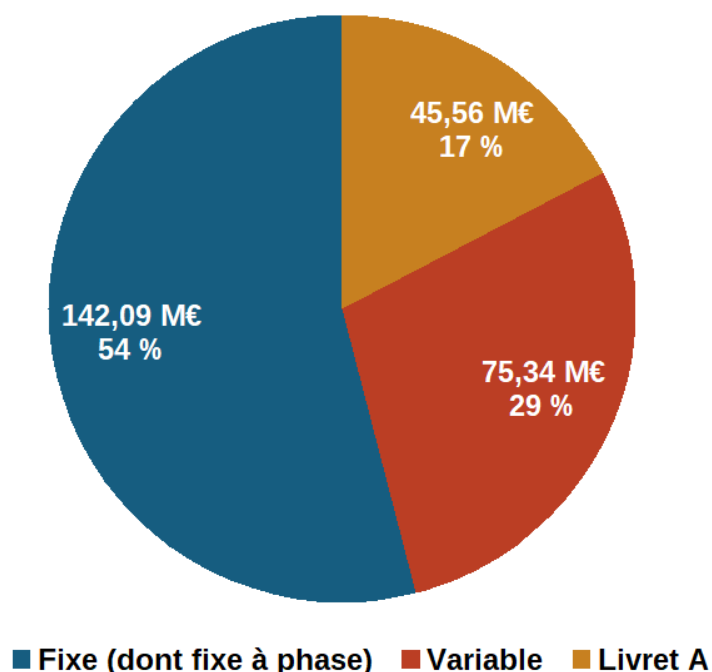
Résultat de clôture régie Lumière

<i>En millions d'euros</i>	CFU 2025
	Réalisé
Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	0,89M€
Reprise résultat de fonctionnement 2022	0,15M€
Résultat de clôture de fonctionnement	1,03M€
Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	-0,81M€
Reprise résultat d'investissement 2022	0,05M€
Besoin de financement de l'investissement	-0,76M€
Solde restes à réaliser	-0,06M€
RÉSULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	0,21M€

Annexe 3 : Éléments relatifs à la dette

Structure de la dette après swaps (M€)

Structure de la dette après swap
262,99 M€ au 31/12/2025

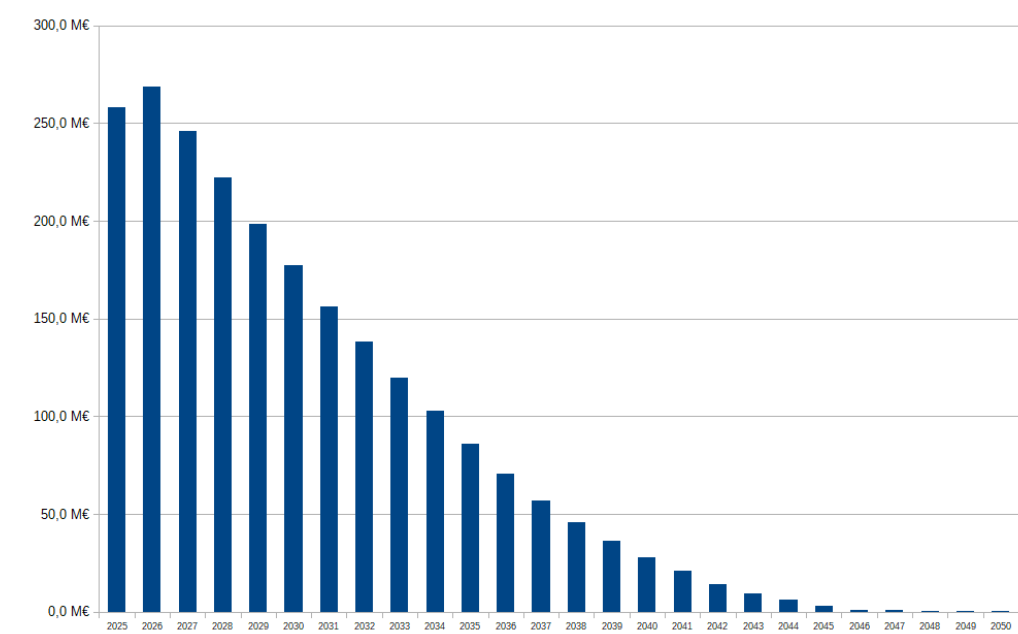


Classification des risques des emprunts

	Indices sous-jacents	Structures
1	Indices zone euro	A Échange de taux fixes contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou entre ces indices	B Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écart d'indice zone euro	C Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F Autres type de structure

	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros
1A	104	98,81 %	259 848 525 €
3C	6	1,19 %	3 137 977 €

Profil de remboursement de la dette

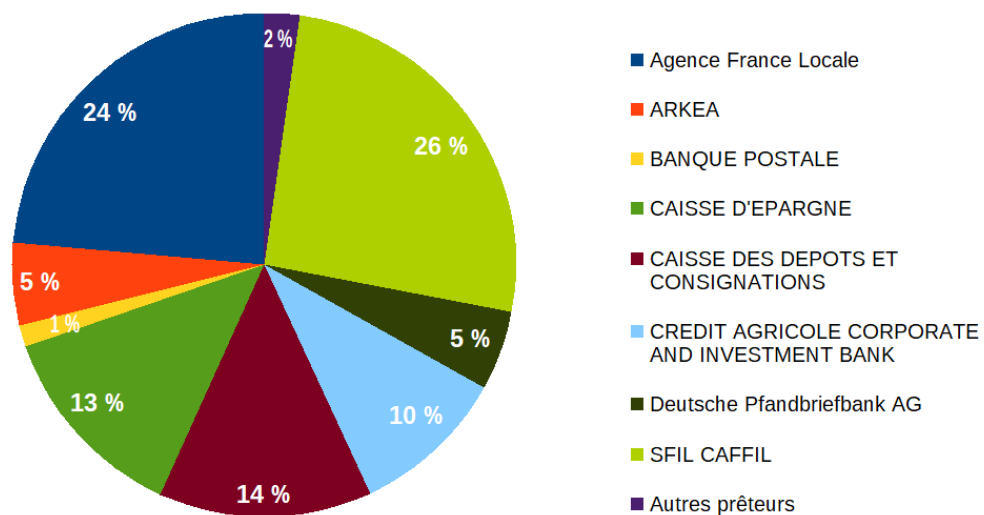


Capacité de désendettement

Années	Épargne brute	Encours de dette	Capacité de désendettement
CA 2022 Budget principal	23,9 M€	257,2 M€	10,78
CA 2023 Budget principal	53,8 M€	249,8 M€	4,22
CFU 2024 Budget principal	48,0 M€	258,1 M€	5,38
CFU 2025 Budget principal	56,0 M€	266,4 M€	4,76

Capacité de désendettement : 4,8 ans en 2025 contre 5,4 ans en 2024

Répartition par prêteurs



Annexe 4 : Détails

« autres »

Détails « autres » recettes de gestion courantes

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Détail autres recettes de gestion courantes	2,11	2,93	3,92
Atténuations de charges	0,45	0,56	0,49
Autres taxes	0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	1,67	2,37	3,43

Détails « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Produits des services, du domaine et ventes diverses (M€)	0,99	0,64	1,06
Remboursement des frais par les budgets annexes et les régies municipales	0,05	0,00	0,06
Mise à disposition de personnel aux autres organismes	0,09	0,14	0,10
Remboursement des frais par les C.C.A.S.	0,33	0,09	0,18
Concessions cimetières (produit net)	0,23	0,26	0,35
Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,02	0,03	0,02
Produits d'activités annexes (abonnements)	0,03	0,04	0,03
Travaux	0,00	0,00	0,00
Vente de marchandises	0,00	0,00	0,00
Travaux	0,00	0,00	0,00
Autres ventes de marchandises	0,02	0,01	0,01
Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition de personnel au CCAS	0,22	0,08	0,31

Détails « autres » charges à caractère général

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Autres charges à caractère général	19,01	30,52	26,00
Charges locatives de copropriété	1,14	1,11	1,09
Etudes et recherches	0,47	0,48	0,58
Transports de biens et transports collectifs	1,10	0,95	0,89
Services bancaires et assimilés	0,08	0,12	0,05
Autres impôts, taxes et versements assimilées (autres organismes)	0,12	0,14	0,02
Achat de prestation de services	1,09	1,09	1,09
Documentation générale et technique	0,03	0,03	0,04
Versement à des organismes de formation	0,55	0,62	0,78
Frais de colloques et de séminaires	0,05	0,09	0,08
Autres frais divers	2,48	3,17	3,92
Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00
Honoraires	0,68	0,60	0,36
Frais d'actes et de contentieux	0,10	0,08	0,11
Divers	1,04	1,35	0,96
Concours divers (cotisations...)	0,17	0,24	0,26
Frais de gardiennage	3,18	2,71	2,87
Frais de nettoyage des locaux	1,18	1,27	1,81
Redevances pour services rendus	0,52	0,18	0,47
Autres services extérieurs	0,04	0,05	0,06
Impôts indirects	0,00	0,01	0,01
Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,01	0,01
Autres droits			0,00
Remboursements de frais aux budgets annexes et aux régies municipales	0,07	11,67	5,83
Remboursements de frais au CCAS	0,13	0,03	0,12
Remboursement de frais à un GFP de rattachement	3,50	3,12	3,66
Remboursements de frais à d'autres organismes	0,05	0,01	0,04
Taxes foncières	1,11	1,30	0,82
Autres impôts locaux	0,12	0,10	0,01
Vaccins et serums	0,00	0,00	0,08

Annexe 5 :

Acronymes

AC Attribution de Compensation
ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AP Autorisation de Programme
BP Budget Primitif
BS Budget Supplémentaire
CA Compte Administratif
CCAS Centre communal d'action sociale
CCIAG Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise
CFU Compte Financier Unique
CLECT Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CLSPD Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DEJ Direction Education Jeunesse – Ville de Grenoble
DGF Dotation Globale de Fonctionnement
DM Décision Modificative
DMTO Droits de Mutation à titre onéreux
DNP Dotation nationale de péréquation
DOB Débat d'Orientation Budgétaire
DSC Dotation de Solidarité Communautaire
DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DSU Dotation de Solidarité urbaine
DUCSTP Dotation Unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
EPCC Etablissement Public de Coopération Culturelle
ESAD Ecole Supérieur d'Art et de Design
FCTVA Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR Fonds National Garantie Individuelle de Ressources
FPIC Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
GEG Gaz et Electricité de Grenoble
GMBI « je Gère Mon Bien Immobilier »
k€ Milliers d'euros
M€ Millions d'euros
Mds € Milliards d'euros
PNRU Programme National de Renouvellement Urbain
QPV Quartiers Politique de la Ville
SEM Société d'Economie Mixte
THRP Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales
THRS Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires
TFNB Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
TFB Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TIR Travaux d'Investissement en Régie
ZAC Zone d'Aménagement Concerté